

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 22 décembre 1922

Sommaire :

Le problème des réparations	F. François-Marsal
Les étapes de la lutte contre l'alcoolisme	Comte H. Carton de Wiart
Aïn Karim	G. Fournier, O. S. B.
Ce qu'on pense en Wallonie de l'Université de Gand	Omer Englebert
La Nativité de H. van der Goes	Th. Bondroit
La crise polonaise et son dénouement... provisoire	Mgr Lutoslawski

Les idées et les faits : Chronique des idées : Le Cardinal Luçon à Bruxelles, J. Schyrgens. — Conscience chrétienne et justice sociale, Edg. Janssens. — Le livre de M. l'abbé Moreux sur Einstein, L. De Neyer. — Rome, Louis Picard. — France.

La Semaine

* *L'agitation autour de Gand-flamand est à son comble. Le bon sens et la raison semblent avoir abdiqué. Les passions s'en donnent à cœur joie !...*

« Détruire des cours existants serait un crime contre l'esprit ! » a déclaré un honorable Ministre d'État. Ce n'est qu'un mot. Ne pas apaiser la querelle linguistique, mais l'exaspérer par une solution qu'à tort ou à raison, les Flamands rejettent, serait un crime contre la Patrie. Elles sont de M. Renkin

ces paroles profondes : « Ce qui, dans mon opinion, domine ce débat, c'est qu'il faut mettre fin à la querelle linguistique et qu'on ne peut y mettre fin si l'on n'adapte pas une formule qui soit acceptée par les Flamands. Telle est le critère qui doit nous guider.

Pour les catholiques, le crime contre l'Esprit, serait une solution qui directement ou indirectement mettrait en péril la Foi de nombreux étudiants.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.



**LAMPE
FANAL**

TRIOMPHE DE L'INDUSTRIE NATIONALE

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS ÉLECTRICIENS

**GROS: 30, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS,
BRUXELLES. TÉL.: BR. 191.03**

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÉGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30

VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSSÉS — GHISTELLES — PONT
A CELLES — SPRIMONT — THOU-
ROUT-FRAMERIES - LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouvertures de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des Clients —
Souscriptions aux emprunts d'État, de villes, de sociétés, etc.*

**LOCATION DE COFFRES-FORTS
CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION**

CHEMIN DE FER DU NORD

AMÉLIORATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Services rapides.

Entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne

Via MONS-QUÉVY — 6 Express journaliers

De Paris pour Bruxelles et Amsterdam.

PARIS NORD	8.10	9.25	12.30	16.05	18.20	22.57
BRUXELLES	13.19	16.22	17.03	22.41	23.53	6.19
AMSTERDAM	19.35	—	23.12	—	—	12.46

D'Amsterdam et de Bruxelles pour Paris

AMSTERDAM	—	—	7.34	—	12.18	18.30
BRUXELLES	8.20	10.25	13.00	15.46	17.46	23.40
PARIS NORD	13.05	16.57	17.35	22.37	22.45	5.50

Via Erquelines-Liège — 5 Express journaliers

De Paris pour Liège, Cologne, Berlin, Varsovie et Riga

PARIS NORD	8.10	12.30	18.20	19.40	21.55
LIÉGE GMINS	14.16	18.15	24.00	1.45	5.40
COLOGNE	19.46	—	—	6.15	9.40
BERLIN FRIEDRICHST.	—	—	—	17.50	—
VARSOVIE	—	—	—	8.15	—
RIGA	—	—	—	7.30	—

De Riga, Varsovie, Berlin, Cologne et Liège pour Paris

RIGA	23.20	—	—	—	—
VARSOVIE	20.45	—	—	—	—
BERLIN FRIEDRICHST.	13.45	—	—	—	—
COLOGNE	0.36	—	—	9.48	19.05
LIÉGE GMINS	5.10	7.25	11.54	16.45	23.45
PARIS NORD	12.25	13.05	17.55	22.45	7.30

Comptoir Paligot

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 5 millions

27-29, rue des Paroissiens BRUXELLES (Ste Gudule)

- Ordres de Bourse -

Renseignements Financiers

Encaissement de Coupons

- Vérifications de Tirages -

Envoi sur demande, pendant un mois, à titre
d'essai, de son organe hebdomadaire *Les notes et
Informations* dont le service est fait gratuitement à la
clientèle.

**Charbons domestiques
et industriels**

FRANÇOIS LAFONTAINE

9, Rue J. B. Meunier

Tél. 191,37



QUAND VOUS DEMANDEZ UN SPA

SPECIFIEZ un SPA-MONOPOLE

Marque des SEULES VÉRITABLES EAUX propriété de la Ville de Spa.

Les SEULES EAUX BELGES placées SOUS LA DIRECTION ET LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

— Source de la Reine (disque rouge) — Eau de table gazeuse, saveur agréable (disque bleu) pour l'arthritisme —
— Eau minérale ferrugineuse (disque jaune) pour l'anémie —

SPA-MONOPOLE, 3, rue David, à SPA



PALAIS DE LA MODE

HABILLE LE MIEUX

TÉL. 2829

24, RUE DE LA VIERGE NOIRE, 24, BRUXELLES

LE PLUS BEAU CHOIX DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE



Propagez la Revue catholique

des idées et des faits

LE PORTE PLUME A RESERVOIR

“SWAN”

INDISPENSABLE A CELUI
QUI ÉCRIT FREQUEMMENT
CHAQUE “SWAN” EST GARANTI
EN VENTE PARTOUT

Fabricants : MABIE TODD & Co Ltd (Belgium) Société Anonyme
8-10, rue Neuve, Bruxelles

Bouillon OXO
de la C^{ie} **LIEBIG**

Préparé avec la meilleure viande de bœuf

Possède l'arôme des plantes potagères usuelles
1 1/2 à 2 cuillerées à café dans une tasse d'eau
chaude donnent instantanément un consommé
délicieux et réconfortant.

Simonet Deanscutter
Joaillerie - Orfèvrerie - Horlogerie

GRANDS PRIX
Lège - 1905
Bruxelles 1910
Gand 1913.

72 Rue Couderberg
(M^{re} de la Cour)
Bruxelles

la Cour

Tailleur pour Messieurs et Dames

MAISON L. DUPAIX

50, RUE DU MARAIS, BRUXELLES

*Il n'y a pas
de
meilleur*
CHOCOLAT

que

D U C

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

Régal DUC

Lina DUC

José DUC

Minon DUC

Isis DUC

Le problème des réparations ⁽¹⁾

Ceux qui ont eu voix prépondérante au moment de la Victoire et pour la rédaction du Traité de Paix, n'ont pas été ceux qui avaient le plus lutté et le plus souffert.

Le 19 mars 1919, dans le grand salon d'angle du Ministère des Finances de France, dans ce salon dont les fenêtres donnent sur la cour intérieure du Louvre et sur l'Arc de Triomphe élevé en mémoire des campagnes que vos pères firent avec les nôtres, de 1805 et de 1806, de Vienne et d'Austerlitz, d'Iéna et de Berlin, les représentants des puissances à intérêts limités avaient été conviés à se joindre aux représentants des puissances à intérêts généraux.

Inique et mesquine distinction qui classait les Nations, non d'après l'héroïsme, mais d'après la fortune, non d'après les sacrifices et la durée de la lutte, mais d'après les désirs de combinaison politique du moment.

Là fut apportée pour la première fois la suggestion du texte qui est devenu l'article 251 du Traité de Versailles. Cette suggestion était ainsi libellée : le Traité de Paix réglera l'ordre de priorité des différents engagements du Gouvernement allemand, dans l'ordre indiqué ci-après : 1° ravitaillement de l'Allemagne ; 2° frais des armées alliées d'occupation pendant la durée de l'armistice ; 3° frais des armées d'occupation après la signature du Traité de Paix ; 4° les réparations.

Ministres représentant leurs Gouvernements, experts soucieux d'apporter aux hommes politiques leur expérience des réalités pratiques, tous — j'ai encore cette détestable journée présente à ma mémoire — se sentirent violemment émus et bouleversés à la vue de l'iniquité qui allait être commise et des conséquences funestes qu'aurait l'application d'un tel article sur le règlement futur de l'angoissant problème des réparations.

La Belgique a eu cette heureuse fortune qu'à toute époque de la guerre et de l'après-guerre, elle a trouvé pour la représenter des hommes qui ont su forcer l'admiration et le respect du monde entier. Sans distinction d'origine ni de croyance, sans tenir compte des partis politiques, votre glorieuse nation a pu confier à ses généraux ou à ses hommes d'Etat les tâches les plus périlleuses, les missions les plus ardues. Comme irradiés par le souvenir des souffrances que leur Patrie avait endurées, ces hommes ont toujours été à la hauteur de leur tâche et dignes de la Libre Nation qui est leur Patrie.

Ce jour-là, à Paris, c'est à M. Maurice Despret qu'échut la lourde tâche de plaider la cause de son pays devant un tribunal sans appel, dont la sentence était rédigée avant l'audition des victimes.

Fort de l'âme des martyrs de Liège, de Louvain, de Namur qu'il semblait porter en lui, M. Maurice Despret sut faire lui aussi son devoir — tout son devoir. Il me semble, à me reporter à près de quatre ans en arrière, que j'entends encore la voix de la conscience belge qui s'élevait vibrante dans le vieux palais des Rois de France.

Comment, disait cette voix, vous voulez que les ressources liquides, les avoirs disponibles, les richesses immédiatement réalisables de l'Allemagne soient d'abord affectés en paiement au profit de ceux qui, aujourd'hui, librement et par appât du gain vont faire des affaires avec l'ennemi, lui vendre du blé, de la farine, de la viande, du coton, des étoffes !

Comment, le marchand qui va trafiquer pour gagner sera privilégié par rapport au paysan belge qui, violenté, a dû livrer de force sa farine, son bétail !

Le bon de réquisition signé de l'envahisseur qui a vidé les étables ne sera pas payé alors que la réserve d'or de la Reichsbank va être remise aux trafiquants de conserves et de viande congelée, qui ne voient dans le sang de la Victoire que l'occasion de vendre à bon prix ses produits aux Allemands.

Faut-il qu'après ces trafiquants, mais encore avant les sinistrés de la guerre, les ressources de l'Allemagne soient appliquées au profit des armées d'occupation ? Quand donc, en quelle année et sur quelles

ressources seront prélevées les justes indemnités qui doivent aller aux maisons détruites, aux terres ravagées, aux usines incendiées, aux veuves, aux orphelins des martyrs de la guerre ?

Hélas ! je rougis de le dire, mais le procès-verbal officiel n° 10 de la Commission financière le constate, si toutes les puissances à intérêts limités, sauf la Grèce, se rallièrent à la thèse belge, par contre quatre puissances à intérêts généraux votèrent la proposition d'origine et le Conseil Suprême ne retenant que ce dernier vote, l'article 251 du Traité de Paix fut ainsi rédigé contre toute justice, contre toute équité, au sacrifice et au détriment de ceux qui ont le plus souffert de la guerre et de l'invasion.

* * *

Pour la Belgique, heureusement, un certain correctif a été apporté par l'adoption de ce qu'on a appelé la priorité belge.

Quels ont été pour la Nation belge victime de la guerre, les résultats effectifs de cette priorité ?

Il faut nous reporter, pour les apprécier, aux chiffres officiels et les analyser.

Je prendrai l'arrêté des comptes au 30 septembre 1922.

La Belgique a avancé du chef des frais d'armées d'occupation, de l'armistice au 30 septembre 1922 : 249.712.000 marks-or. A la demande de M. Lloyd George, elle a consenti à Spa, en juillet 1920, à avancer : 30.520.000 marks pour faciliter à l'Allemagne la reprise de sa vie économique et la livraison des fournitures de charbon qu'elle doit aux Alliés.

Ayant ainsi sorti de ses caisses 280.232.000 marks-or, avant même d'avoir pu réparer ses ruines, la Belgique a reçu en avoirs liquides, c'est-à-dire livraisons en nature, versements en espèces, marks-papiers : 1.588.023.000 marks ; en avoirs non liquides : 631.000 marks. Au total : 1.588.654.000.

Le solde net à l'actif de la Nation belge s'établit donc par : 1.308.422.000 marks.

Qu'est cette somme en présence des dévastations dont la Belgique a été victime ?

Je sais bien que ceux qui n'ont pas été envahis ne voient pas les questions sous le même angle que nous. En particulier M. John Maynard Keynes a écrit dans ses *Conséquences économiques de la paix* : « La Belgique est un petit pays, et chez elle la région dévastée ne constitue qu'une petite partie de l'ensemble. Le premier flot de l'invasion allemande fit quelques dégâts de-ci, de-là. Après quoi la ligne de feu n'oscilla pas comme en France sur une large bande de territoire. Elle fut à peu près fixe et le champ des hostilités fut limité à un petit coin de pays, à une contrée en grande partie arriérée, pauvre, assoupie et sans activité industrielle ».

M. Keynes ajoute : « Le touriste en auto peut avoir traversé d'un bout à l'autre la région dévastée de la Belgique presque avant de s'être aperçu qu'il y avait pénétré ».

La réfutation des assertions tendancieuses de M. Keynes peut, hélas ! être aisément faite par quelques chiffres.

M. Max Horn, conseiller du Gouvernement belge, qui a sans doute visité les régions dévastées autrement qu'en « touriste », a dénombré les 750 communes belges dont 50 au moins ont vu démolir plus du quart de leurs immeubles. Et dans une communication faite, le 21 septembre 1920, aux Commissions des Dommages de Guerre et des Régions dévastées de la Chambre et du Sénat, M. Jaspar, alors Ministre de l'Intérieur, a fourni le chiffre précis de 64.000 habitations entièrement détruites et de 11.500 rendues inhabitables. La vérité est que les furieux combats qui se sont déroulés sur ce lambeau sacré de territoire belge demeuré inviolé, ont amené une intensité de dévastations qu'on ne trouve ailleurs qu'à Arras ou à Reims. C'est encore dans une étude de M. Max Horn que je trouve cette phrase : « Aux alentours d'Ypres le Service de la récupération découvre, enfouis dans le sol, quatre ou cinq obus non explosés au mètre carré ».

Au total, votre éminent Premier Ministre M. Theunis évalue à

(1) Conférence prononcée à Bruxelles, le 8 décembre, sous les auspices des Grandes Conférences Catholiques.

30 milliards de dommages les compensations des ruines que l'invasion et la guerre ont causées à la Belgique.

Quelle serait dès lors la situation si l'Allemagne arrivait à se dérober aux justes exigences des Alliés, exigences bien faibles déjà et bien réduites si on les rapproche des dégâts causés et des ruines amoncelées ? Quelles seraient les fatales conséquences de cette carence ?

L'exposé général du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1923 soumis à votre Chambre des Représentants par le Gouvernement du Roi répond à cette question.

La Belgique a fait depuis la guerre un immense effort de trésorerie et un immense effort fiscal. Sa dette atteint déjà 35.743.000.000 de francs, soit 4.740 francs par tête d'habitant, chiffre supérieur de près de moitié à celui des Pays-Bas : 2.744 fr. par tête, à celui de l'Italie : 2.899 fr. par tête, supérieur à celui des États-Unis : 3.078 fr. par tête, — chiffre qui ne serait inférieur au chiffre de la dette allemande par tête 6.806 fr., que si la totalité de la dette réparations mise à la charge du Reich par les conventions et accords issus du Traité de Paix est intégralement payée.

Mais si par hypothèse la dette réparations de l'Allemagne, déjà si allégée, se trouvait encore réduite, non seulement nos envahisseurs de 1914 se trouveraient moins chargés par tête que le citoyen anglais qui supporte : 10.123 fr. de dette, le Français qui supporte : 9.069 fr., mais aussi que vous-mêmes et comme l'a écrit avec tant de sincérité et de clairvoyance M. Theunis « le peuple allemand déchargé du » fardeau des impôts qui chez les Alliés correspondent au service de » la dette, capable par conséquent de produire à des prix de revient » exceptionnellement bas, se trouverait économiquement dans une » situation tellement privilégiée qu'il les écraserait fatalement dans » la compétition commerciale internationale ».

Ainsi obtenir justice, réparer ceux des maux commis qui peuvent être matériellement réparés, préserver les victimes pour l'avenir d'un écrasement économique par lequel les vaincus militaires de 1918 redeviendraient les dominateurs du monde, toutes ces aspirations de l'équité et du patriotisme se résument pour nos deux nations unies, pour la Belgique et pour la France, en cette admirable et forte déclaration de votre premier Ministre : « Renoncer à la part d'indemnité que » lui accorde le Traité de Versailles est, pour la Belgique, meurtrie » et ruinée, une pure impossibilité. Nous avons dû bâtir sur les paiements futurs de l'Allemagne, nous devons les obtenir, nous ne » négligerons rien à cet effet ».

* * *

Est-il possible d'obtenir des paiements de l'Allemagne ?

A-t-elle été ruinée déjà, comme on le crie dans le monde, par l'exécution du Traité de Versailles ? Possède-t-elle encore des capitaux transférables ? Peut-elle produire des richesses monnayables ? Avons-nous un moyen d'empêcher cette nouvelle et effroyable iniquité que serait, après l'invasion militaire de 1914, l'invasion économique des produits allemands libérés de toute charge dans des pays écrasés du poids des dévastations de la guerre ?

Tels sont les points qui nous restent à élucider.

Tous les banquiers, industriels, hommes politiques allemands crient à la ruine, à la faillite, à la famine. Ils nous montrent les souffrances du peuple, la disparition par anémie de la classe moyenne et les uns nous menacent de la restauration d'une autorité militaire prussienne, tandis que les autres agitent devant nos yeux le spectre rouge du communisme intégral et du bolchévisme moscovite.

L'exécution du Traité de Paix peut-elle être invoquée comme excuse à l'état existant, comme prétexte aux menaces d'avenir ?

Prenons les chiffres.

En exécution du Traité, l'Allemagne a payé ou est réputée avoir payée, de l'armistice au 30 septembre 1922 : 11.962.990.000 marks-or.

Mais comment a-t-elle payé et quel a été l'emploi de ces paiements ?

Tout d'abord 2.605.687.000 ont été passés au crédit de l'Allemagne en représentation des biens et des domaines cédés à diverses puissances telles que la Pologne qui a reçu ainsi 1.712.000.000 de biens dont elle ne tirera parti que dans un avenir lointain. Cette cession peut exercer une certaine influence sur la capacité de production économique de l'Allemagne, mais cette influence est bien faible en tout cas et non susceptible d'avoir par elle-même une action sur la valeur d'échange du mark.

Les avoirs liquides, métal, devises étrangères, charbon, produits chimiques, bateaux, etc. . . y compris les intérêts perçus par la Commission des Réparations sur les sommes en compte, représentent : 9.355.303.000.

Certes les matières et marchandises livrées ont été prélevées sur l'économie allemande au même titre que l'or ou les devises étrangères. Mais nous ne devons pas perdre de vue que chaque fois qu'il s'est agi d'évaluer les sommes à passer au crédit de l'Allemagne, en échange de ses livraisons en nature, les Alliés ont toujours admis les chiffres les plus favorables au Reich. Nous en avons de nombreux exemples. Je n'en citerai qu'un : Les Alliés ont consenti à reconnaître à l'Allemagne une valeur de 205.000.000 de marks-or, en compensation du matériel de guerre que ses armées en fuite ont abandonné en Belgique et en France devant la poursuite de nos armées victorieuses. Il n'y a pas là vraiment de quoi faire baisser le change allemand.

Ce point d'ailleurs n'est pas le plus important. Ce qu'il faut voir, c'est l'emploi des sommes que l'Allemagne a versées ou est réputée avoir versées. S'agit-il d'un tribut, d'une indemnité selon l'antique et juste droit de la guerre ? L'Allemagne a-t-elle vraiment payé sans compensation ?

¶ Nous allons en juger.

En conformité de l'article 251 du Traité de Versailles, dont je rappellerai tout à l'heure la genèse, les premiers paiements en or, devises, valeurs recouvrables se sont élevés à 3.834.746.000. Mais en contre-partie l'Allemagne a acquis « les denrées et matières premières » dont elle pouvait avoir besoin pour donner à son industrie et à sa production une vigoureuse impulsion.

392.216.000 marks sont venus en remboursement des avances consenties à Spa par les Alliés pour les livraisons de charbon, — mais l'Allemagne avait joui de ces avances pendant plus de six mois.

J'attends qu'on me démontre comment une grande nation industrielle, comment une société se ruine en acquérant des instruments de travail, des matières à transformer et en jouissant pendant plusieurs mois de vastes crédits en numéraire.

Ce n'est pas tout. Si nous prenons le compte général des armées d'occupation, nous constatons que les Alliés ont avancé, au 30 septembre 1922 : 2.857.650.000 marks et ces sommes, à beaucoup près, n'ont pas encore été remboursées. Les États-Unis à eux seuls ont dépensé près de 1.250.000.000 de marks-or en Rhénanie et ils n'ont reçu que : 207.000.000 en contre-partie.

Or, il suffit d'avoir voyagé sur la rive gauche du Rhin pour se rendre compte des dépenses formidables que font sur place en loyers, nourriture, vêtements, acquisitions et plaisirs de toutes sortes les militaires, parents, amis, visiteurs des militaires des armées d'occupation. |

J'attends encore qu'on puisse m'expliquer comment le fait pour l'Allemagne d'avoir bénéficié de ces énormes dépenses faites par les étrangers sur son sol, dépenses qu'elle est loin d'avoir remboursées, peut avoir compromis le change allemand.

Non, la vérité c'est que l'Allemagne d'une part a employé tous les moyens juridiques que lui fournit le Traité pour se dérober au plus légitime des paiements, puis d'autre part qu'en adoptant la politique sociale qu'elle a mise en œuvre et en fabriquant à jet continu un mark-papier qui n'est plus que de la fausse monnaie, elle a systématiquement avili son change.

Par là, il est vrai, tout en enrichissant certains spéculateurs et bon nombre de grands industriels, elle a ruiné son équilibre intérieur et décimé ses classes moyennes. Dans sa haine farouche de ceux qu'elle avait attaqués et qu'elle n'a pas pu abattre, elle a joué la terrible partie de devenir désormais une nation composée d'une masse de prolétaires, simples manœuvres de l'agriculture et de l'industrie livrés en troupeau à une minuscule aristocratie de grands propriétaires et de magnats d'industrie.

C'est un risque pour elle. Soit. Mais c'est librement, délibérément, sans aucune pression ni contrainte que l'Allemagne, plutôt que de se libérer honnêtement de ses dettes, a joué chez elle cette grave partie.

Les victimes de l'Allemagne, ses créanciers, la Belgique et la France, en souffriront-elles ? Oui, si elles sont faibles, si elles se laissent duper, si elles s'arrêtent aux apparences, si elles perdent au milieu des clameurs de tous les intéressés la vision nette des réalités, de leurs droits et de leurs devoirs.

Nous arrivons ainsi à l'un des points qui nous restent à examiner.

* * *

L'Allemagne possède-t-elle encore des capitaux transférables ? La réponse n'est pas douteuse et je ne prendrai que deux catégories de capitaux mobiles.

Le portefeuille de valeurs étrangères que les Allemands possédaient avant 1914, n'a pas été sensiblement réduit pendant la guerre, bien que, jusqu'au 16 mars 1916, les navires postaux alliés aient consciencieusement transporté aux États-Unis les caisses postales marquées « Reichs-

postant », qui contenaient les obligations américaines possédées par les Allemands et dont le Gouvernement Impérial se servait pour payer à New-York les denrées dont il avait besoin pour la guerre, en même temps qu'il employait des milliers de dollars pour soutenir sa propagande.

Certes, ce portefeuille étranger a pu subir aussi certaines dépréciations, tout comme le portefeuille des Belges et des Français, en tant par exemple qu'il comprenait des valeurs russes, ottomanes ou austro-hongroises.

Mais par un phénomène curieux et qui se produit pour la première fois, je crois, dans l'histoire financière du monde, l'Allemagne vaincue, condamnée à Versailles à une forte indemnité réparatrice, a su bénéficier de telle manière de la mauvaise foi qu'on lui connaît, que l'univers entier s'est mis à lui acheter du mark, s'est mis en spéculation sur le mark, tous les acheteurs de marks étant bien persuadés que l'Allemagne saurait esquiver ses responsabilités et ses paiements et que dès lors acquérir du mark à bas prix était une bonne affaire.

J'ai trop de confiance dans la clairvoyance, dans l'honnêteté, dans l'énergie et dans la force des Gouvernements alliés pour croire qu'ils se prêteront plus longtemps, aux dépens des sinistrés de la guerre, à favoriser même indirectement cette cupide spéculation.

Au contraire, un avantage doit en résulter pour les paiements que nous avons à récupérer. Puisque nombreux sont ceux qui ont acheté du mark aux Allemands, d'autant plus importants sont les avoirs en devises étrangères que possèdent aujourd'hui les Allemands.

Contre les marks qu'il a cédés, comme en échange des marchandises qu'il a vendus, l'Allemand a acquis des florins, des livres sterling, des pesetas, des dollars. Les Ministres allemands eux-mêmes ont cité des chiffres formidables. Je ne les prendrai pas à mon compte. Je prendrai seulement les premiers résultats obtenus aux Etats-Unis par le Comité américain des porteurs de marks. Des déclarations fragmentaires, bénévoles, très incomplètes, qui ont été déjà recueillies, il résulte que 960.000.000 de dollars ont été cédés à des Allemands en contre-partie de marks. Comme il est vraisemblable que les spéculateurs les plus importants ou les plus germanophiles ne sont pas venus mettre le Comité au courant de leurs affaires, il en résulte que ce chiffre doit être considéré comme le minimum des avoirs allemands en dollars constitués de cette manière.

Il n'est pas douteux que le même phénomène s'est produit en Angleterre. Il s'est produit aussi en Hollande, au Luxembourg, en Espagne, en France même, pour une faible mesure.

Ainsi, contrairement à une théorie chère à M. Keynes, le transfert des capitaux, même pour de très gros chiffres, est possible et la preuve c'est qu'il est réalisé.

Or, si les dépôts de ces devises sont hors de l'Allemagne, les propriétaires de ces devises sont en Allemagne et sujets allemands. L'Angleterre et la France n'ont pas hésité, au cours de la guerre, à se faire remettre par leurs nationaux, les avoirs étrangers qu'ils possédaient et les Allemands n'ont pas hésité non plus, au cours de l'invasion, à se faire livrer par contrainte dans nos villes qu'ils occupaient les titres de pays neutres qu'ils pouvaient découvrir.

Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement allemand ne pourrait pas appliquer la même règle : réquisitionner et payer à ses sujets en rente allemande les avoirs étrangers possédés par eux afin d'en faire remise aux Alliés. Une forte législation pénale, comme les Allemands sont accoutumés à en concevoir, précéderait et réprimerait les fraudes notamment au moment de l'ouverture des successions.

L'immense richesse capitalisée que représente la capacité de production industrielle de l'Allemagne peut également servir de moyen de paiement et de garanties d'exécution. Les titres représentatifs des affaires commerciales, maritimes, minières, industrielles de l'Allemagne peuvent être acquis par le Gouvernement allemand, payés par lui en rente intérieure allemande et livrés aux Alliés. Ainsi se constituerait la dette allemande, dont l'absence, ainsi que l'a dit M. Theunis, donnerait à l'Allemagne un si formidable avantage sur l'industrie belge, anglaise et française.

Mais, me dira-t-on, vous recevrez des titres libellés en marks. Qu'en ferez-vous ? Ma réponse sera facile. Quand je serai en possession des actions représentatives d'une usine, d'une mine, peu m'importe le nominal du titre ou son cours en bourse. Je posséderai en réalité du charbon, des machines, des bateaux, des outils, des instruments de production dont la valeur nominale est exprimée en monnaie, mais dont la valeur intrinsèque ne dépend que peu de la dépréciation de la monnaie qui l'exprime. Le même raisonnement pourrait s'appliquer aux obligations hypothécaires, à tous les titres représentatifs d'une valeur réelle qui, quoique non transférable en elle-même parce que

immobilière, peut être transférée en représentation grâce aux titres mobiliers qui en transportent la propriété au delà des frontières et des océans.

Enfin le capital allemand consolidé ayant payé sa part, le capital allemand en puissance peut aussi, en engageant l'avenir, en utilisant son crédit, en empruntant, coopérer à l'œuvre d'assainissement.

Puis, le capital ayant ainsi fourni beaucoup, le travail allemand peut aussi contribuer à réparer les crimes de la guerre. Il y a longtemps que j'ai soutenu cette thèse qu'une heure de travail du peuple allemand par heure de guerre assurerait la fin du problème des réparations.

Aussi bien répétons une fois de plus que la véritable richesse d'un pays c'est sa capacité de produire. Et cette capacité de produire se manifeste sous trois formes essentielles : les industries agricoles, les industries d'extraction et de transformation, les industries de manutention et de transport.

La guerre qui a causé tant de ravages en France et en Belgique à ces trois sources de production de la richesse, les a laissées toutes trois, en Allemagne, absolument intactes.

Fort de cette constatation, conscient de cette vérité, je ne voudrais, en ce qui me concerne, pour rien au monde, prendre dans mon pays la responsabilité de faire payer une seconde fois par mes concitoyens l'outillage agricole, minier, industriel, qu'ils avaient constitué avec tant de peine, tant de labeur, tant de dépenses au cours des siècles, outillage que les Allemands sont venus détruire alors que le sol allemand est intact, ses usines prospères, sa main-d'œuvre — du fait de la natalité et de la suppression de l'émigration — déjà reconstituée.

La main allemande a tué, pillé, brûlé, détruit, elle ne peut, hélas ! nous rendre nos fils et nos frères, mais elle peut restituer et reconstruire. Directement ou indirectement, par des livraisons de matières premières ou de produits fabriqués vendus au profit des victimes, par des travaux effectués, le peuple allemand doit réparer.

Me dira-t-on que je suis impitoyable, que moi, catholique, je ne sais pas pardonner, alors je m'abriterai derrière l'autorité d'un prince de l'Église et, avec le Cardinal Mercier, je répéterai les paroles de Léon XIII :

« *Videat diligenter sacerdos ne absolvat eos qui talis beneficii sunt incapaces, quales sunt qui aliena, si possunt, restituere nolunt.* »

Ce que je traduirai par ces mots : Pas de restitution, pas de réparation, pas d'absolution.

* * *

Maintenant, si nous voulons être payés, quels sont les moyens d'exécution ?

Aujourd'hui, à quatre ans de la Victoire, aucune illusion n'est plus permise. Si nous en avons encore quelque une, les déclarations que M. le chancelier Cuno a faites le 25 novembre dernier devant le Reichstag suffiraient à nous éclairer. Les Allemands ne s'exécuteront pas volontairement, et c'est nous, Belges et Français, qui risquons de voir nos budgets en déséquilibre, notre trésorerie aux abois, nos changes avilis et toute notre vie politique et sociale à la merci d'une crise économique et financière.

Or nous avons devant nous, sous notre main, sous nos doigts qu'il suffit d'étendre pour le saisir, un formidable moyen de pression.

Dans le bassin de la Ruhr entrent par quelques points fluviaux — Ruhrort où j'ai admiré l'autre jour la magnifique allure d'un détachement belge — par quelques centres ferroviaires que nous sommes en mesure de commander sans difficulté, tous les minerais qui viennent se faire traiter sur l'immense réserve de charbon du bassin houiller évaluée à 75 milliards de tonnes par le « *bergat* », Schultz a 213 milliards de tonnes (d'après le Professeur Krusen). Par les mêmes points sortent tous les dérivés du charbon, goudron, phénols, benzols, et en raison de l'excellente organisation verticale de l'industrie allemande, tous les produits finis : rails, poutrelles, câbles, tuyaux, machines-outils, etc... nécessaires à la vie industrielle de l'Allemagne, à l'outillage de la ferme ou de l'usine. Pour ne prendre que les expéditions par voie ferrée, c'est 280 trains par jour qui sortent de la Ruhr vers l'Allemagne du Nord-Est.

Que matières premières, produits bruts et produits finis soient contrôlés, taxés, endigués, dirigés à notre gré et nous tenons en nos mains, sans autre contrainte que celle exercée sur les grandes industries allemandes, le moyen de laisser vivre ou d'anémier à notre seul gré, l'industrie entière de tout le Reich, de la grande usine à l'atelier familial.

Quelques chiffres sont nécessaires pour donner une idée précise de l'importance économique de ce territoire dont l'étendue ne dépasse

pas celle d'une de vos provinces, mais qui constitue un Etat dans l'Etat, un Etat qui tient tous les Etats allemands dans sa dépendance économique.

Avant la guerre, ce que nous appelons le bassin de la Ruhr exportait 115.000.000 de tonnes de charbon par an, tonnage qui pourra bientôt être doublé du fait des travaux en cours à Rheinhausen, Hamborn, Bruckhausen, etc. . .

Les réserves de lignite dépassent 4 milliards de tonnes.

La production de fonte atteignait 19 millions de tonnes ; celle de l'acier 18 millions de tonnes ; le goudron 1.500.000 tonnes.

L'Allemagne peut-elle se passer de toutes ces productions ? Évidemment non. Les grands industriels peuvent-ils courir le risque de voir détruire leurs instruments de travail ? Je ne crois pas. Que les Stinnes, les Krupp, les Thyssen, les Cuno soient mis en présence de cette terrible alternative : ou subir la contrainte avec ses conséquences économiques et sociales ou payer, ils paieront. Et nous ne desserrerons notre étreinte qu'après paiement.

Je ne parlerai que pour mémoire de l'influence que nous pouvons exercer sur l'agriculture allemande et sur les rendements du sol allemand par l'apport permis ou interdit de certains engrais que nous détenons : phosphates, superphosphates, scories de déphosphorisation, par la canalisation à notre gré des engrais azotés d'Oppau.

* * *

Voulez-vous donc, me dira-t-on, plonger l'Allemagne dans la misère physiologique ? Loin de ma pensée d'avoir ceci pour but. Je ne vois ici qu'un moyen de pression, mais je le crois bon. Que les Allemands acceptent courageusement de s'acquitter, de réparer. Je pardonnerai et j'oublierai. La Belgique et la France auront un voisin mitoyen avec lequel, tous comptes étant réglés, de corrects rapports de mitoyenneté pourront être entretenus. Mais si je parcours en souvenir les mois qui se sont écoulés depuis la mise en application du traité de Paix, je constate qu'une seule fois en trois ans les Allemands ont cédé et exécuté notre légitime volonté : c'est le jour où les drapeaux français et belges étroitement unis comme sur l'Yser sont tous deux entrés à Francfort. Le passé est garant de l'avenir. Nos deux nations, véritables sœurs de race, de langue, d'histoire, de religion, ont été toutes deux traîtreusement attaquées. Elles ont terriblement souffert et se sont victorieusement défendues. Nous sommes rassasiés de gloire militaire et je le dis comme ancien Saint-Cyrien, mais nous ne voulons pas être dupes, et ici je le dis comme technicien et comme homme d'affaires, nous n'avons pas le droit de négliger comme nous l'avons trop fait pendant la guerre, l'emploi des armées économiques dont nous pouvons disposer encore aujourd'hui, mais que demain peut-être il sera trop tard pour employer.

Détenteurs de garanties industrielles, maîtres des centres de transport, solidement installés en cette Rhénanie qui est le glacis de nos deux pays, c'est sur le Rhin que nous pouvons assurer, avec le complet règlement des réparations, la sécurité de Bruxelles et de Paris, de Calais et d'Anvers, la sécurité de Londres.

La solide et généreuse alliance scellée de la terre sanglante des Flandres, en 1914, entre l'Angleterre, la Belgique et la France, peut assurer la reconstitution de l'Europe, la paix de l'Europe et peut-être du monde, pendant le temps qu'il est donné aux hommes d'apercevoir, pour une génération, un demi-siècle peut-être.

L'Italie, si nous en croyons certaines déclarations faites récemment par le jeune chef de son nouveau Gouvernement, serait disposée à envisager les choses sous ce même aspect.

Quel plus beau rêve y a-t-il pour un homme d'Etat, quel plus noble but peut-il assigner à ses travaux, à sa vie, que de réparer le mal d'abord et d'éviter ensuite à ses enfants, à ses concitoyens, le retour des carnages dont nos yeux horrifiés ont été les témoins ?

C'est sur cette intime union de la Belgique et de la France, auxquelles, je l'espère de tout cœur, se joindra l'Angleterre, que je fonde, en ce qui me concerne, l'espoir pour les miens d'un peu de justice, d'un peu d'équité. Je ne demande pour eux par contre qu'une vie de devoir et de labeur, dans la paix de la conscience, mais avec le respect assuré de la part de tous les peuples, même des Allemands, de leur vie et de leurs biens.

F. FRANÇOIS-MARSAL,
Sénateur,
Ancien Ministre des Finances.



Les étapes de la lutte contre l'alcoolisme ⁽¹⁾

SIRE, MESDAMES, MESSIEURS,

Comment ne féliciterions-nous pas et ne remercierions-nous pas la Ligue de Médecine mentale et son savant Président, M. le Dr Vervaeck, d'avoir pris l'initiative de cette belle assemblée à laquelle la présence du Roi donne une solennité exceptionnelle ?

En marge de tant de problèmes qui peuvent diviser nos esprits, il est bon de nous rencontrer et de travailler ensemble, chaque fois que nous le pouvons, au service des grands intérêts de la Nation et de l'Humanité que nous cherchons à servir en commun. Jamais la vérité ne fait mieux comprendre ses droits, jamais elle ne révèle mieux sa puissance aux yeux de la foule qu'à ces heures trop rares, où elle abaisse les barrières ou les cloisons qui nous séparent, convictions religieuses, opinions philosophiques ou politiques, afin d'associer dans un même effort tous ceux dont le cœur bat pour une même cause.

Déjà avant la guerre de tels contacts furent féconds. Des hommes, venus de points éloignés de l'horizon, n'hésitèrent pas à se tendre publiquement la main et à se proposer une action concertée, au risque de provoquer parfois, parmi leurs amis, quelque surprise et même quelque émoi. De tels rapprochements préparèrent l'offensive contre maints dangers ou maints abus sociaux qui, de leur côté, ne font pas de distinction de classe, de langue ou de parti. Ainsi s'organisèrent et se poursuivirent la campagne pour la protection de l'Enfance, soit au point de vue hygiénique, soit au point de vue juridique. De même le combat contre toutes les formes de l'obscénité par le livre, l'image, le spectacle, la propagande anticonceptionnelle. Et aussi la lutte contre le jeu impie et corrupteur qui déshabituait du travail honnête et qui discréditait la propriété mieux que toutes les critiques de ses détracteurs. Et surtout cette grande croisade contre l'alcoolisme, infatigable pourvoyeur des hôpitaux, des asiles d'aliénés, des prisons et des lupanars, qui frappe la race non seulement dans la personne de ses victimes responsables, mais qui empoisonne jusque dans les générations futures les sources de la vie. Et je me souviens de cette autre imposante réunion tenue naguère ici même, et où notre grand Cardinal, et votre illustre père (2), mon cher ami et collègue, associaient leur haute sagesse et leur prodigieuse éloquence pour combattre ce mal dont Gladstone a pu dire qu'il fait à lui seul plus de ravages que les trois grands fléaux historiques : la peste, la famine et la guerre. (*Appl.*)

Contre cette plaie de l'alcoolisme, Le Jeune et quelques hommes clairvoyants avaient été les premiers chez nous à jeter le cri d'alarme. En dépit de l'indifférence des uns, des railleries des autres, malgré les préjugés, les sophismes et les intérêts coalisés, dans des Ligues, des Congrès, des Commissions, des réunions populaires, ils dénonçaient impitoyablement le péril, sans exagération, mais sans réticences et sans répit. Ils apportaient, à une sorte de consultation permanente, des

(1) Discours prononcé par M. Carton de Wiart, ministre d'État, à l'assemblée du dimanche 17 décembre 1922, au Palais des Académies, en présence de S. M. le Roi.

(2) M. Paul Janson.

autorités et des témoins de tous les ordres. A leur appel, des médecins, comme Forel, Moeller, Ladam, Van Coillie, Lanceraux, De Moor prouvaient comment l'intoxication alcoolique s'attaque aux organes de la nutrition et de la circulation, aux muscles et au cerveau, à la résistance vitale et à la continuité de l'espèce. Des aliénistes, comme Ley et De Boeck, nous montraient l'alcoolisme se faisant le fourrier de la démence tout comme il fait le lit de la tuberculose. Des moralistes, comme Henry Joly, l'abbé Lemmens, nous décrivaient son influence sur la famille et comment peu à peu il éteint l'homme et allume la brute. Les criminalistes, comme Thiry et Prins, calculaient que 52 % des détenus dans nos établissements pénitentiaires étaient des alcooliques et que ce chiffre s'élevait à 68 % s'il s'agissait des condamnés du chef de rébellion ou d'outrages aux mœurs. Les économistes, comme Cauderlier et Waxweiler, calculaient les sommes formidables jetées chaque année par notre pays au Dieu Moloch de la distillation.

Ayant ainsi révélé toute l'étendue de cette ombre gigantesque jetée sur la civilisation dont nous étions si fiers, ils signalaient les remèdes variés et complexes que réclamait un mal aussi varié et complexe dans ses causes que dans ses effets. Ils faisaient appel à la Religion, lui demandant de modérer les passions de l'homme et de lui apprendre la sagesse. Ils avaient raison. Ils faisaient appel à l'Éducation, lui demandant de donner à l'homme des goûts plus élevés. Ils avaient raison. A l'hygiène, lui demandant d'assurer à la masse une meilleure alimentation et de meilleurs logements. Ils avaient raison. A l'initiative privée, lui demandant de répandre la bonne parole et le bon exemple et de multiplier les associations de tempérance et d'abstinence. Ils avaient raison. A l'État, lui demandant de se faire la conscience de ceux qui n'en ont pas, et de mettre dans la balance le poids de la loi impérative et des sanctions pénales. Et ils avaient raison.

Et j'ose dire que dans tous ces domaines leur appel fut entendu.

A la vérité, le législateur fit longtemps la sourde oreille : de tous les remèdes qu'on réclamait de lui, celui qu'il accueillit le plus volontiers fut naturellement l'élévation des droits d'accise sur l'alcool. Ce remède eut l'avantage de remplir les caisses du Trésor. Il avait en même temps le défaut d'intéresser de plus en plus le budget à une industrie qui apparaissait de plus en plus nourricière pour l'État. Le droit qui était de 64 francs à l'hect. fut successivement porté à 100, 150, à 200 francs en 1913. D'autres lois s'échafaudèrent plus laborieusement : en 1887, loi interdisant le paiement en salaires dans les cabarets ; en 1888, loi interdisant la vente des boissons spiritueuses aux équipages des bateaux de pêche ; en 1906, loi interdisant la fabrication et la vente de l'absinthe, la première loi de l'espèce qui fut votée en Europe. En 1912, loi supprimant le droit de licence et le remplaçant par une réglementation plus rigoureuse des nouveaux débits et l'établissement d'une taxe d'ouverture s'élevant de 300 à 1000 fr. N'oublions pas la loi du 16 août 1887 sur l'ivresse publique, la loi-wet, ainsi que le peuple l'avait plaisamment baptisée et dont on a pu dire, avec quelque exagération d'ailleurs, qu'elle n'était jamais appliquée... que sur les murs des débits.

Cette législation eut des résultats appréciables. La consommation annuelle de l'alcool à 50° qui était, en 1895, de 10,62 litres descendit en 1900 à 9,91 litres et en 1913 à 5,52 litres, soit une diminution de près de la moitié.

Cependant, il y avait pour le législateur plus et mieux à faire pour remédier à l'alcoolisme. Il importe, et La Palice

l'eût trouvé, que le nombre des cabarets ne se développe pas indéfiniment. Certes, il n'y a pas une stricte corrélation entre le nombre des cabarets et le développement de l'alcoolisme. Mais comment nier les rapports qui existent entre ces deux phénomènes sociaux ? Chaque débit nouveau est une tentation nouvelle, chaque tentation nouvelle est un danger nouveau, surtout lorsqu'elle s'exerce sur les organismes dont la résistance est déjà réduite par des abus antérieurs. Le cabaret où l'alcool est vendu et consommé sur place, souvent sur le zinc et d'où le buveur, ayant apporté son pécule, son énergie, son intelligence, n'en rapporte trop souvent que le mépris de soi-même et des autres et une âme flasque comme le chiffon qui traîne sur le comptoir. Multiplier le nombre des chapelles, c'est s'exposer à multiplier le nombre des dévots (*Rives*). En tout cas, c'est multiplier le nombre des gens qui sont intéressés au maintien du statu quo. Le 22 décembre 1902, parlant au Sénat, le digne et sage Mgr Keesen disait justement : « La cause principale de l'empoisonnement public c'est le cabaret où l'alcool est vendu au détail et consommé sur place. Voilà l'ennemi qu'il faut atteindre par un coup énergique et décisif ». Mais ce coup, le Parlement se refusait à le porter. Et ceux qui scrutent les cœurs et sondent les reins se rappelaient avec amertume ce mot d'un parlementaire du vieux temps, J.-B. Coumans, qui disait : « En Belgique, les vraies bases de la politique sont les baes des cabarets » (*Nouveaux rives*). Et puis voici que brusquement éclate le coup de foudre de la guerre. Et c'est le « sursum » des cœurs, des consciences, des énergies. Des vertus insoupçonnées se révèlent : vertus viriles et militaires qui enseignent la décision, l'initiative, l'art de commander et d'obéir ; vertus patriotiques qui subordonnent à l'union nationale toutes les querelles accessoires ; vertus intimes qui suscitent à l'ombre du foyer, parfois au cœur, des deuils qui sont atroces, cet esprit de sacrifice, de dévouement et de vaillance où la nation trouve les richesses sinon les plus visibles, du moins les plus certaines de son patrimoine. Le sens des responsabilités se fait plus aigu. Dans le pays occupé, l'Institut Solvay publie un magistral rapport de M. De Leener concluant à une législation prohibitive ; le Général Baron Donny, président de la Ligue patriotique contre l'alcoolisme, publie une brochure sous le titre : *L'unique occasion de supprimer le genièvre et ses méfaits*. De l'autre côté des lignes, les parlementaires épars qui se réunissent au Havre écoutent avec ferveur le rapport d'un des leurs, le Dr Vandeperre, qui conclut aussi à la prohibition. M. Vandervelde, ministre de l'Intendance, désigne une commission d'étude pour mettre au point le problème. Entre les Belges du dedans et les Belges du dehors, un contact presque continu s'est établi grâce au dévouement de quelques bons citoyens, tels que le regretté baron Capelle. Dans toutes les consultations que nous recevons, en réponse aux questions adressées aux personnalités demeurées en Belgique, le même leit-motiv réapparaît : « Supprimez la vente de l'alcool. Au jour de la libération, la nation aura besoin plus que jamais de toutes ses forces et de toutes ses réserves. Si le commerce des boissons spiritueuses demeure libre, attendez-vous à voir se déprimer davantage une population anémiée déjà par tant de privations. Assurez, de la cité de demain, toutes ses chances d'ordre et de relèvement ». Et c'est ainsi que faisant appel aux seuls membres du corps législatif que l'occupation ne paralysait pas à Bruges, le 15 novembre 1918, au lendemain de l'armistice et à la veille de la libération complète, j'eus la joie, au nom de mes collègues, et notamment de M. Vandervelde, à qui revient l'honneur principal de cette

réforme énergique, de soumettre à la signature royale l'arrêté-loi défendant la vente de l'alcool et des spiritueux.

Ce fut le dernier acte de ce cabinet de guerre dont on a plus d'une fois critiqué ou méconnu l'action, d'autant mieux qu'on ne l'a pas connue. Le robinet était fermé et cette opération énergique rendit plus aisé, quelques mois plus tard, le vote de ces deux lois du 29 août 1919 présentées par MM. Delacroix et Vandervelde et qui trouvèrent une majorité composée de tous les partis, l'une d'ordre fiscal, l'autre d'ordre pénal, établissant un régime sévère de l'alcool en interdisant tout débit au détail.

Que cette dernière loi soit parfaite, je ne le prétendrai point. Il n'y a pas de lois parfaites, puisque les lois sont l'œuvre des hommes et que les hommes ne sont jamais parfaits. Les lois ne sont jamais que des transactions que la réalité impose à l'idéal et que la pratique conclut avec la théorie. Écoutez ce que dit, à ce sujet, un philosophe plein de bon sens : « Les lois mêmes de la justice ne peuvent subsister sans quelque mélange d'injustice et, dict Platon, que ceux-là entreprennent de couper la tête de Hydra qui prétendent ôter des lois toute incommodité et inconvénient ». Ainsi parle Michel Montaigne, livre II des *Essais*, chapitre 20.

Rappelons-nous cette vérité lorsque nous entendons les critiques véhémentes dont la législation actuelle est l'objet. Qu'il n'y ait rien de fondé dans les critiques, je ne le prétendrai pas. Bien plus, je suis choqué très vivement par le contraste qui s'établit entre la situation d'un débitant qui s'est vu interdire l'exercice d'un commerce pour lequel il avait exposé des frais généraux considérables et la liberté laissée à l'épicier ou à la coopérative du soin de vendre par quantités de deux litres les boissons que le cabaretier ne peut plus débiter au détail, ni même détenir pour son compte. Aussi, je ne me refuse pas, en ce qui me concerne, à faire autrement et à faire mieux. Mais, je me refuse à faire moins, à perdre ou à compromettre les bienfaits d'une réforme sociale chèrement achetée et que je considère comme un des rares bénéfiques, sinon le seul bénéfique, de la guerre et une sorte de victoire dont nous restons comptables envers nos morts de la grande guerre. (*App.*)

Examinons, en toute loyauté, les modifications ou les amendements qu'on suggérera pour améliorer le régime actuel, mais promettons-nous de repousser toute restauration du libre commerce en détail, de cette eau-de-vie qu'on a appelée plus justement l'eau-de-mort. La liberté du commerce est une belle chose ; mais elle n'est pas un dogme. Le salut public est une chose supérieure à celle-là et qui nous dicte d'impérieux devoirs. Ce libre commerce a vécu, il ne renaitra pas. (*Vifs appl.*)

Et pour fortifier notre résolution, faisons appel à toutes les forces saines de ce pays qui veut se relever. Faisons appel au corps médical qui a aussi son autorité à affirmer et sa responsabilité à dégager, à la jeunesse dont le sort est directement en jeu, aux femmes sans lesquelles rien de bon et de grand ne se fait dans ce monde. (*App.*)

Oh! je ne demande pas aux femmes un concours actif comme celui de leurs sœurs américaines qui, naguère, sous la conduite de Mistress Currie-Nation, envahissaient, la hache à la main, les abords du Kansas pour saccager le mobilier. Je ne puis même pas leur demander, comme à leurs sœurs anglaises, d'apporter à notre cause l'appui si précieux de leurs bulletins de vote, puisque le suffrage soi-disant universel leur est encore si jalousement mesuré par nos lois. Mais, électriques ou non, elles savent, épouses ou mères, combien de larmes ce maudit alcool a fait couler, les ruines et les désordres qu'il suscite, les

crimes connus et inconnus qu'il fait germer. Qu'elles songent surtout à leurs compagnes du monde ouvrier, à leurs souffrances, à l'armoire vide, au spectre des enfants morts-nés ou mal venus. Si notre propre ardeur venait à défaillir, qu'elles viennent à la rescousse.

Je pense à ces vaillantes botteresses liégeoises qui, aux premiers jours d'août 1914, s'en allaient jusqu'aux premières tranchées encourager de leur vaillance et ravitailler les soldats de notre 11^e brigade. Que les femmes nous apportent le concours de leur esprit et de leur cœur dans notre défensive contre un ennemi qui, celui-là du moins, ne nous envahira, ne nous submergera plus. (*Longues acclamations.*)

Comte HENRY CARTON DE WIART,
Ministre d'État.



Le texte des Grandes Conférences Catholiques de cet hiver sera publié par *La Revue Catholique des Idées et des Faits*.

La Conférence de Son Éminence le Cardinal Luçon, archevêque de Reims, sur *l'agonie de Reims*, paraîtra dans un de nos prochains numéros.



La Revue catholique des idées et des faits paraît toutes les semaines sur 20 pages au moins, souvent sur 24 pages, parfois sur 28. Elle donne des articles inédits sur tout ce qui peut intéresser l'élite catholique belge et renseigne sur tout ce qui se passe d'important dans l'Église et dans le monde.

On s'abonne

à

La revue catholique
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Que tous ceux qui apprécient notre effort d'apostolat intellectuel nous fassent connaître autour d'eux. Le meilleur moyen de nous encourager dans une tentative dont le succès dépasse déjà les plus légitimes espérances, est de nous assurer de nouveaux abonnés !



Aïn-Karim (1)

Ce serait donc ici que la rencontre merveilleuse aurait eu lieu. Elisabeth s'est cachée, dit l'Évangile, durant cinq mois. Au sixième, l'ange Gabriel est revenu sur la terre, non plus dans le temple de Jérusalem, mais à Nazareth : son nouveau message a été reçu dans la foi et dans une douce humilité. Marie a dit qu'elle était la servante du Seigneur, et qu'elle acceptait qu'il se fasse en elle tout ce que l'ange lui annonçait. ET LE VERBE S'EST FAIT CHAIR. Le divin messager ayant donné comme signe qu'Elisabeth aussi allait devenir mère, Marie était venue de Galilée pour la visiter et l'aider.

Elle avait traversé toute la Samarie, elle arrivait par Jérusalem sans doute, ayant à son tour pris le vieux chemin au creux de la vallée, et elle aussi, en se dirigeant vers Aïn-Karim dont les oliviers apparaissaient déjà, elle méditait en son cœur les merveilles de l'Incarnation...

Et Jésus-Christ, porté par sa sainte Mère, visitait une première fois ce pays de Juda où bientôt il apparaîtrait au monde...

Est-ce bien ici que la rencontre eut lieu ?

Certes, le cadre est digne d'avoir entouré le tableau et sans aucun doute, les siècles passés ont laissé à cet endroit des traces évidentes d'un culte déjà bien ancien. Deux églises superposées, des bâtiments médiévaux dont les restes sont imposants, attestent que dès longtemps les fidèles chrétiens ont vénéré ici un des plus beaux mystères de notre sainte religion.

Mais la rencontre elle-même est bien plus importante !

Voyez-vous ces deux miraculées ? Marie toute jeune, pleine de grâce, pénétrée de charité, arrivant en hâte de son lointain Nazareth, pénétrant vivement dans la maison de Zacharie : elle salue cordialement Elisabeth et, au son de sa voix, fait tressaillir au sein de sa vieille mère l'enfant, tout à coup rempli de joie et du Saint-Esprit, comme l'avait prédit Gabriel.

Elisabeth aussi est remplie du Saint-Esprit, et saisie par un souffle divin ; achevant le message angélique de Nazareth, elle s'écrie : « Vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni ! »

Oui, Seigneur, soyez béni dans ce premier miracle que vous avez fait après votre Incarnation, pour préparer votre Précurseur et le sanctifier dès avant sa naissance.

Bienheureux tous ceux que vous visitez et que vous sanctifiez !

* * *

Et puis c'est le *Magnificat*.

Quelle scène et quel poème ! On ne voit que deux femmes, une jeune et une vieille, et peut-être un vieillard qui regarde, mais n'entend rien et ne peut rien dire : c'est l'homme qui a manqué de foi et qui a cru trop tard. Il est là, il voit, il ne comprend pas. *Modicae fidei quare dubitasti ?*

Le *Magnificat* sort des lèvres de Marie et exalte le Seigneur qui a jeté les yeux sur l'humilité de sa servante, que pour cela, toutes les nations appelleront bienheureuse ! C'est l'hymne de la reconnaissance. C'est le chant de l'humilité vers laquelle s'abaisse le Très-Haut, se ressouvenant de sa miséricorde et de ses antiques promesses.

Et puis c'est tout... Par un de ces contrastes saisissants fréquents dans l'Évangile, après nous avoir cité le cantique

de Marie, S. Luc nous dit sèchement qu'elle est restée avec Elisabeth environ trois mois et qu'ensuite elle est retournée chez elle. Jésus a donc vécu trois mois ici avant de rentrer à Nazareth, puis de revenir un peu plus tard à Bethléem, pour y apparaître à la lumière du jour ?

Dans cette intimité de trois mois, que ne s'est-il pas passé entre Marie, Elisabeth et Zacharie, groupés autour du Christ invisible, mais actif, en attendant la naissance de Jean, déjà délivré du péché originel ? Nous songeons longtemps à toutes ces mystérieuses et si bonnes heures de préparation à la rédemption visible, avant d'aller saluer l'église où, nous dit-on, Jean naquit.

* * *

Elle est située de l'autre côté du village. On repasse par la fontaine de la Vierge : la légende dit que Marie vint tous les jours y puiser de l'eau durant son séjour à Aïn-Karim. On monte par de tortueuses ruelles arabes : aux seuils des portes, tête à l'ombre et pieds au soleil, les jeunes gens musulmans vous regardent d'un air sournoisement indifférent, les enfants demandent sans conviction une aumône qu'ils s'attendent à ne point recevoir, quelque bourricot chargé de légumes vous barre obstinément le passage. On grimpe des escaliers, on arrive au couvent-forteresse-école-hôtellerie des Pères Franciscains et à une église de type oriental ancien, mais modernisée en dedans, et sans grand intérêt. Sous l'abside, du côté de l'Évangile, une grotte. C'est là que serait né le Précurseur. Pourquoi l'a-t-on fait naître dans une grotte ?

Qu'importe, d'ailleurs ! Ce qui importe beaucoup, car l'Évangile prend la peine de nous le raconter, c'est qu'il fut un enfant de la Miséricorde du Seigneur, que les parents et les voisins se réjouirent et fêtèrent sa naissance avec Elisabeth, et que celle-ci, au huitième jour, quand on allait circoncire l'enfant, déclara qu'il le fallait appeler Jean, comme l'ange l'avait ordonné à Zacharie. Et quand celui-ci, sourd et muet, interrogé par signes, eût confirmé par écrit que Jean était bien le nom de l'enfant, la prophétie de l'ange s'accomplit. L'infirmité du vieux prêtre disparut sur le champ, et sa langue déliée s'épanchant en des accents presque aussi beaux que ceux du *Magnificat*, nous donna la cantique « Béni soit le Seigneur, Dieu d'Israël, parce qu'il a visité et racheté son peuple ».

Nous savons encore que la crainte s'empara des habitants d'alentour, que tout le pays des montagnes de Juda parlait avec stupeur de cet événement, qu'on se demandait partout ce qu'allait devenir cet enfant sur lequel il était manifeste qu'était la main de Dieu...

L'enfant grandit, il se fortifia en esprit, et puis se retira dans une solitude du désert, où il vécut pauvre, austère et caché, attendant l'heure de sa manifestation devant le peuple d'Israël.

Et pourtant — écoute, ma vanité — parmi tous les fils de la femme, il n'en apparut point de plus grand que Jean le baptiseur. C'est Jésus-Christ qui l'a dit, et c'est vrai, car de tous les enfants conçus selon les lois de la nature humaine, aucun autre ne sortit du sein de sa mère purifié d'avance de la faute originelle.

Oh ! que toutes ces choses sont belles et grandes, et pleines de divines paroles pour la sanctification des âmes.

* * *

Nous remontons vers Jérusalem : la nuit va tomber, le vent fraîchit, la marche allègre est silencieuse. Nous écoutons chanter en nous *Magnificat* et *Benedictus*.

Une immense lune encore toute pâle surgit au-dessus des

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits*, du 15 dec. 1922.

nistre ou de le rester ! ils vous refuseront même l'honneur d'entrer dans le bureau de la Chambre ou de présider une Commission. Consolez-vous en songeant que vous êtes encore député, ce qui est tout de même une bonne situation d'attente.

Préférez-vous arriver à n'être plus rien, plus même député ? Cela vous pend au nez si vous persistez à vous unir avec la droite flamande dans des votes qui ruinent l'unité belge et persécutent la Wallonie. On vous remerciera.

On ne voudra plus de vous, parce que vous serez de mauvais députés wallons. Beaucoup d'électeurs diront : « Puisque c'est Branquart, Destrée, Remouchamps qui expriment nos sentiments ; puisque ce sont les journaux socialistes et libéraux qui seuls regimbent contre les flamangants et nous défendent : nous votons en Wallons, c'est-à-dire à gauche ! » Et ils vous rejettent, pour échapper aux embêtements du bilinguisme et à la colonisation flamande.

On ne voudra plus de vous, parce que vous serez de mauvais députés catholiques. Le bon député catholique est celui qui recueille les voix de tous les catholiques et celles, ensuite, des libéraux débonnaires et des socialistes désabusés. Vous allez faire un bien mauvais député catholique, vous qui éloignez même ceux qui doivent composer le premier ban de vos conquêtes. Électoralement, vous ne serez plus bon qu'à liquider. Les catholiques sont de bons Wallons et tous vous renieront... Ne comptez pas sur la jeunesse pour vous soutenir. C'est la jeunesse intellectuelle qui mène l'autre, et la jeunesse intellectuelle rougit de votre timidité et de vos compromissions. Elle ne comprend pas que vous ne soyez pas encore entrés à l'Assemblée Wallonne, comme plusieurs de vos collègues catholiques. L'A.W. est un fait et une puissance. Elle compte la plupart des parlementaires libéraux et socialistes en son sein. Ce n'est pas votre abstention qui la fera mourir. Si elle n'est pas une invention anticléricale, vous devez en être et ne pas permettre que les seuls anticléricaux monopolisent la gloire et le soin de défendre la Wallonie. Que si l'A.W. est une machine de guerre contre la liberté religieuse, à plus forte raison devez-vous en faire partie : soyez-y l'opposition et défendez-y les droits des catholiques que vous représentez. Ce n'est pas beau de nous abandonner ainsi ».

Par ces citations, le lecteur aura compris qu'une bonne moitié de nos députés wallons se solidarise avec le gros de l'armée catholique, qui est flamande.

Les autres, ceux dont la Terre Wallonne est contente, sont en train de fausser compagnie à leurs coreligionnaires de Flandre. Leurs votes et leurs directives aux feuilles de province révèlent qu'ils vont faire comme les anticléricaux et tourner à l'anti-flamingantisme. L'un d'eux me disait récemment : « Nous ne nourrissons aucun noir dessein pour les Flamands. Qu'ils veuillent seulement retirer les lois qui ont une couleur de bilinguisme et qu'ils promettent de n'en plus jamais voter de pareilles. Après cela, nous ne parlerons plus de Gand et nous consentirons volontiers qu'en Flandre ils s'arrangent entre eux au mieux des intérêts belges et flamands, c'est-à-dire à leur gré ». Ce propos tend à prouver que l'antiflamingantisme de ces Wallons se laisserait vite aller à n'être, lui aussi, que du régionalisme et de la défense wallonne.

L'avenir, qui commencera aux prochaines élections, révélera lesquels des catholiques de Wallonie ont été le mieux inspirés.

* * *

J'avertis, pour finir, que cet article ne contient rien de moi, sauf les barbarismes. J'ai tâché d'y être celui qui, ayant attentivement regardé autour de soi, raconte clairement les choses qu'il a vues et s'efforce de les expliquer aussi bien qu'il peut.

OMER ENGLEBERT.



La Nativité

de Hugo van der Goes

(GALERIE DES OFFICES, FLORENCE. — PARTIE CENTRALE DU TRIPTIQUE)

Disons que c'est une Nativité, puisque le catalogue du Musée de Florence se sert de ce mot, mais, à notre avis, c'est d'abord une Adoration de l'Agneau ou de l'Enfant. Depuis Van Eyck, tout artiste puissant en œuvres et en talent, voulait « son » Adoration de l'Agneau,

selon sa propre inspiration. Hugo, qui travaillait à Gand, à côté du merveilleux chef-d'œuvre, attendait l'occasion d'exprimer, à sa façon, la sienne.

Elle s'offrit, en 1467. Il fut prié de venir à Bruges, afin d'y travailler à la décoration de la ville, en vue de l'entrée, qui devait être somptueuse, de Marguerite d'York, comtesse de Flandre. Toute l'élite des artistes du pays était convoquée. Hugo Van der Goes émergea vite de la foule de ses compagnons. Quelqu'un, qui n'était pas, comme on dit, le premier venu, le distingua. Directeur de la banque des Médicis à Bruges, il était opulent, et il appartenait à cette famille *Portinari*, de Florence, protectrice des peintres, et renommée pour sa charité. Thomas Portinari, fin connaisseur et Florentin de race, commanda au peintre Hugo un grand rétable, pour le maître-autel de la chapelle d'un hôpital, construit à Florence par ses parents. Et j'imagine volontiers quelles furent les dernières paroles du banquier : « N'oubliez pas, Hugo, que les Toscans travaillent bien et s'y entendent ! Faites en sorte qu'ils aient, au moins, une idée du chef-d'œuvre de votre chef à tous, en Flandre, Van Eyck ! »

L'Agneau, le petit Agneau mystique est là, couché, tout nu, à même le sol, comme une pauvre et mince hostie tombée de quelque ciboire. Seule une vaste auréole fait à son corps tout frêle comme un berceau de rayons. Mais c'est un vrai corps, d'enfant véritable. C'est un corps artistement pétri, modelé. Il y a de belles rondeurs et de ravissants méplats. Admirez-le tout à votre aise. Rien ne peut gêner votre pas, faites-en le tour, l'espace est grand que l'artiste a ménagé. Jésus vit de notre vie, gelotte de notre froid, voyez ses mains ! Et n'est-ce pas plus de chaleur que demandent ses petits pieds ? Ah ! vraiment, c'est comme un agneau qui vient de naître dans une étable...

Il regarde sa mère et sa mère le regarde. Elle l'adore, et si pleinement que cette adoration lui suffirait en ce monde et qu'il en oublie ses premières souffrances. Elle l'adore ; et, comme elle l'a dit à Luc, elle médite sur tout ce qu'elle entend et voit à ses côtés. Et c'est, si j'ose dire, la première messe de la Terre, qu'elle voit, et c'est le *Gloria in excelsis* du Ciel qu'elle entend ! Les anges, qui planent au-dessus des pâturages, chantent : « Gloire à Dieu dans les hauteurs ! Paix sur la terre aux hommes, les bien-aimés de Dieu ! » Ils ont reçu, les premiers, la grande nouvelle, la bonne nouvelle, Dieu leur révélant les choses à mesure qu'il les accomplit (1). L'armée des anges, *militia caelestis exercitus*, est descendue. En voici qui « officient » et chantent le *Sanctus* brodé sur la frange des chapes ; en voici qui adorent comme au pied du trône de l'Éternel... Les bergers arrivent déjà, bons et transfigurés... Et Marie médite... Son *Magnificat* chante au fond de son âme... *Recordatus misericordiae suae*... Dieu n'a écouté que son infinie pitié. Il est venu à la rencontre du prodige. La paix est faite entre le Père et l'Homme, son enfant, qui se sont rencontrés en l'Enfant-Dieu, en l'Homme-Dieu, en cet Agneau qui efface les péchés du monde, l'Agneau mystique, Notre Seigneur Jésus-Christ !

Le peintre Hugo a choisi l'instant où le premier ange, à droite, entonne le *Sanctus* (et fait signe d'approcher) pour imaginer une sorte d'Élévation, dont la solennelle vision arrête le vol des esprits célestes, leur fait joindre les mains en un geste de prière, ou les leur fait ouvrir, en un geste d'orante, en un geste sacerdotal, du Canon de la messe ; dont la solennelle vision arrête Joseph, qui vient d'apporter une belle botte de paille toute dorée, et qui, en souvenir, sans doute, de Moïse, devant le *Buisson ardent*, laisse là ses sandales, tombe à genoux, joint ses fortes mains de tâcheron, qu'il est, et avec une touchante et simple ardeur, fait son adoration. Ceux-là, dont Jésus dira, plus tard, aux envoyés de Jean : « les pauvres ont reçu la bonne nouvelle », les pauvres pères sont de la fête. Le Ciel a visité la Terre ! Le Ciel officie ! Chapes et chasubles et dalmatiques de brocart, aubes de lin blanc ou d'azur, étoles d'or, les *clercs* du ciel ont pris les grands atours.

Selon la magnifique expression du *Martyrologe* de Noël : « la Terre est consacrée par le très miséricordieux avènement du Verbe incarné ». Et la clarté de Dieu dont le monde est soudain baigné, Hugo la fait éclater à Minuit. La clarté nouvelle ne s'éteindra plus. Elle durera, la lumière de grâce, autant que les siècles. « L'humanité ne cessera plus d'être dans les bras et sur le cœur de Dieu » (Dom Delatte). Qu'elle chante donc son bonheur !... Noël, Noël, chante ta délivrance ! Que les fleurs de tes jardins et de tes champs, iris, giroflées, violettes, pieds-d'alouette, encensent le Rédempteur ! Et que tout ce qui vit acclame sa miséricorde ! Que s'accomplissent les paroles d'Isaïe :

(1) Je me sers, dans tout ce passage, de la Traduction de Dom DELATTE, abbé de Solesmes, dans son beau livre : *Le Saint Evangile* (2 vol.) et je m'approprie son exégèse.



Le bœuf connaît son Possesseur et l'âne la crèche de son Maître ! Que les monts de Sion exultent de joie ! Que rutilante soit l'aurore ! Et que la plus humble des herbes du chemin tressaille sous la Rosée que font pleuvoir les nues !...

Je ne me trompe pas ! Tel est, dans son ampleur, l'accent lyrique, que prend la page merveilleusement illuminée de Hugo. En toute vérité, Hugo est un grand poète, l'un des plus grands de notre Église catholique, qui aime tant le haut *symbolisme*, le pur *mysticisme*, et qui en a trouvé toujours, dans tous les arts, de si savoureux interprètes. Du symbolisme ? Vous en trouvez dans ces ruines du troisième plan, qui signifient, avec leurs toits pourris, leurs fenêtres ouvertes aux oiseaux du ciel, que les vieilles religions païennes vont s'écrouler, ainsi que ce portail vermoulu que surmonte encore une sorte d'ours accroupi. Vous en trouvez dans cette colonne et ces arceaux, beaux restes d'un temple jadis majestueux. Le livre des *Méditations* du pseudo-Bonaventure voulait d'ailleurs que Marie, à l'heure de la Minuit, s'était appuyée à une colonne qui se trouvait là. Vous en trouvez encore, du symbolisme, ou, si vous préférez, du mysticisme, dans cette jolie ville, là-bas, toute gothique, avec ses pignons brugeois, et qui figure la foule des riches qui s'éveille, et qui s'ébranle déjà, pour venir, à son tour, adorer l'Enfant-Dieu. Car les riches viendront, mais après les pauvres. Ainsi l'a ordonné le divin Pauvre. Une barrière à claire-voie va s'ouvrir, les voilà !...

Le poète sait son métier de peintre ! C'est savoir son métier, et en avoir le génie, que de jouer ainsi avec la lumière, avec une lumière d'or, inconnue aux hommes, surnaturelle. Même dans les ombres, elle vit. Elle rend palpables les visages. Elle souligne franchement les rouges, les bruns, les bleus, toute la gamme des bleus, des gris, des clairs, les épurant, les faisant parfois diaphanes, et parfois les volatilisant presque. Quelle belle invention d'artiste ! Et comme cela le rend sympathique, car cette lumière, cette caresse de lumière, c'est son âme, la grâce qui gonfle son âme !...

Petits, trop petits sont les Anges, me direz-vous ! Oui, en effet ! Mais remarquez que le Ciel s'efface pour laisser son trésor à la Terre !

Les anges se font petits devant la Vierge, grandeur unique ! Et Jésus, leur Maître, s'est fait si petit...

Boutades de critique d'art, penserez-vous peut-être ! Mais non ! Ceux qui connaissent bien le M. A., Émile Mâle, par exemple, vous diront que la moindre ligne, à cette époque-là, est d'essence spirituelle. Rodin va même plus loin et il écrit que cela est vrai de tout art digne de ce nom, à toute époque.

Avez-vous remarqué comme ils sont légers, les anges ? Ce sont les oiseaux du ciel. L'artiste s'est complu à les couvrir de toutes les richesses de son pinceau. Ailes diaprées, avec de jolies plumes recourbées, où se marient les bleus du geai et du martin-pêcheur avec des rouges, des bruns qu'on croit n'avoir jamais vus. Chapes des cathédrales célestes, chapes riches, opulentes, surchargées, et pourtant si légères ! Fines couronnes d'or et de pierreries serrant des nattes de beaux cheveux ondulés, rehaussant des visages difficiles à peindre, qui ne sont aucunement de ce monde, qu'ont empruntés des esprits purs, et dont la Reine est là, plus belle qu'eux !

*Quels sont donc ces beaux anges en extase plongés
Et qu'en flamme, l'amour, ce semble, a changés ?...*

Jacques de Voragine explique comment Marie ne se trouble pas de cette « invasion » angélique. Elle vivait toujours, dit-il, au milieu d'eux !... Ici, me semble-t-il, elle est tout de même un peu troublée. Mais c'est la vue de Jésus qui cause son intime émoi. Sous ses beaux cheveux, d'un blond d'étoile, qui ruissellent sur sa tunique bleue, et font à son visage comme une auréole, elle porte un front chargé de soucis. Mais quelle fraîcheur dans la chair des joues, roses, sans ombre ! Et dans le geste des mains (trop osseuses, c'est le défaut bien connu de Hugo) quel naturel ! C'est un peu « peuple », mais combien touchant ! Il y a dans la Vierge de Van der Goes je ne sais quelle vie plus chaude, quelle fibre plus sensible, que les Van Eyck n'avaient pas.

Il faut savoir gré à l'artiste de n'avoir pas relégué Joseph à l'arrière-plan et d'avoir choisi, je ne dis pas le type-veillard, mais un veillard bien vivant, bien de chez nous, et belle âme. Son attitude nous fait songer au Mystère de *Gréban*, où on lui fait naïvement dire :

*J'aperçois un enfant qui pleure,
Tout nu sur la terre gisant,
Et la mère à genoux devant
L'adorant par grand révérence.
... Qu'ai-je donc à faire ?
Sinon à moi ruer par terre
Et adorer le nouveau-né.*

Sa structure, et la structure des lourds draps, nous rappellent ces deux prophètes imposants que Hugo peignit tirant les courtines, dans la *Nativité*, du Musée de Berlin.

Et notre dernier regard sera pour les bergers, pour leur trio d'amour populaire. Ils le chantent par tous les pores, cet amour-là, nuancé de naïveté, de curieuse attention, de sympathique bonté. Hugo n'est pas allé les chercher, comme on l'a écrit, au coin d'un bois. Avant que la grâce les transfigure, a les yeux mouillés de larmes. Le premier, qui joint les mains, et dont le visage est d'un fruste cent fois vu, cet homme est un bon pasteur. Et le troisième a le geste tendre d'une mère !... Des brigands ? Eux ! Allons donc ! Hugo, quand il les « tira à vif », ne fut jamais ému d'une émotion plus délicieuse. N'étaient-ils pas, parmi les hommes, bien-aimés de Dieu, les premiers ?... Un quatrième pâtre, joueur de cornemuse, accourt...

Ainsi s'achève, avec les collines bleues où paissent les brebis, ce panneau central de l'*Adoration de l'Enfant-Dieu*, l'un des tableaux les plus célèbres du monde. Il est comme une féerie de mysticisme. Et pourtant quelle plastique sûre d'elle-même et quel fécond réalisme ! Hugo a obtenu de la Providence des dons personnels qui n'appartiennent qu'aux génies. Van Eyck lui a appris quelque chose, mais il ne s'est pas attaché à Van Eyck. Memling et notre de la Pasture sont des parents bien plus proches. Une même sensibilité les fait tressaillir. Le cœur est ce qui parle d'abord chez eux, ou plutôt ce qui chante, car le cœur des peintres chante par la lumière, demandez plutôt à Rembrandt.

Hugo Van der Goes était-il de Leyde, ou de Ter Goes, ou de Gand, ou d'Anvers, ou de Bruges ? Cherchez, Messieurs les archivistes. Ne me demandez pas l'extrait de naissance de son Art ! Il appartient à l'Humanité.

TH. BONDROIT.



La crise polonaise et son dénouement... provisoire

Ce titre était fait avant que le sort inattendu du premier Président de la République, M. Naratowicz, vint lui donner un ton tragique. En effet, le meurtre du Président n'était guère un attentat politique : un cerveau surexcité par la crise nationale, un fanatisme personnel qui ressentit comme un outrage à la dignité nationale l'élection faite contre la majorité des voix polonaises par une minorité de gauche avec le concours de 103 votants juifs, allemands, russes et paysans ruthènes élus comme instruments d'une politique de haute trahison contre l'État polonais, dirigée par la juiverie universelle : voilà l'unique explication vraie de la tragédie du premier Président de Pologne. Aucun parti politique n'a ni voulu ni autorisé l'attentat, qui dans les circonstances est plutôt un obstacle qu'un soulagement pour le dénouement de la crise dont nous souffrons depuis plus de six mois.

A première vue il semble bien difficile d'expliquer à un public étranger, ne connaissant pas la Pologne, ce qui se passe à Varsovie et quelle est la signification réelle de cette lutte

acharnée que nous menons. Mais, au xx^e siècle, les phénomènes politiques ne sont plus isolés par les frontières des pays. une solidarité pour le bien autant que pour le mal se fait sentir à travers le monde, et il y a toute raison de parler d'une politique mondiale, dont les luttes isolées en apparence, dans des pays bien différents et bien lointains, ne sont que des champs de bataille d'un même front de guerre. J'espère pouvoir me faire bien comprendre en Belgique si je rattache les événements polonais à la grande lutte universelle entre la juiverie et son organe, la franc-maçonnerie d'une part, et le patriotisme chrétien, ou l'intérêt national, si vous voulez de l'autre.

Pendant la guerre le nationalisme polonais s'était mis entièrement du côté des Alliés, et il avait pour sa politique l'appui de la nation tout entière, de l'opinion publique nationale et catholique : « L'Allemagne, voilà l'ennemi principal », c'était là le mot d'ordre universel. Au contraire, tout ce qui dépendait de la Loge, tout ce qui subissait l'influence juive, s'orientait avec acharnement contre la Russie, l'opresseur le plus terrible des juifs, et contre son alliée la France — et levait à côté des armées allemandes le drapeau de la lutte nationale contre la Russie. La franc-maçonnerie et la juiverie universelle traçaient un programme bien net pour la destruction de la Pologne : en faire l'alliée des Allemands, soulever les passions par trop justifiées contre l'opresseur russe, souder le sort de la Pologne à celui de l'Allemagne.

Victorieuse, l'Allemagne était sûre de déjouer complètement toutes les espérances des activistes trop naïfs ; la liberté de la Pologne n'aurait été qu'un jeu de guerre, les 15 % de Juifs en Pologne allaient devenir l'instrument implacable d'une nouvelle oppression allemande ; visant l'extermination complète des Polonais ; — battue, l'Allemagne entraînerait avec elle la Pologne dans un gouffre commun, et toute tentative de reconstruction d'un État polonais par les Alliés, aurait échoué. Dieu sait si, sans la disparition de la Russie, les efforts héroïques des patriotes polonais pour créer à côté des Alliés une armée polonaise contre l'Allemagne auraient suffi pour donner à la Pologne le rang de puissance alliée et un titre suffisant à la résurrection politique.

L'armistice mit une fin soudaine à la lutte intérieure entre ces deux courants en Pologne ; le nouvel État se formait dans des conditions qui touchaient au paradoxe : les Allemands chassés par la population civile, l'élan universel pour la liberté et le désir de réconciliation et de réparation générale — en l'absence des dirigeants du mouvement national, qui tous étaient en exil pendant l'occupation allemande — mirent le pouvoir entre les mains de l'instrument principal de la politique activiste, le chef du parti socialiste, M. Pilsudski.

L'opinion publique se trouvait déconcertée, la première Diète constituante élue sous les titres de fraternité universelle ne donna aucune majorité décidée, et voilà que pendant quatre ans la Pologne libre, et tout entière anti-allemande et nationaliste, se trouva gouvernée par une minorité radicale, libérale et socialiste, qui faisait très bien le jeu de l'internationale. Mais — la constitution faite, la loi électorale élaborée — il fallut s'en remettre aux élections générales pour faire jour à la volonté nationale. Cette volonté était bien claire : donner à la nation polonaise le gouvernement de son pays, briser le joug de l'internationale, qui se servait des minorités ethniques sous la direction des juifs pour miner l'unité du pays et saper par l'intérieur les forces morales de la nation. M. Pilsudski, qui était l'instrument le plus puissant de ce joug, sentait bien la fin de sa domination s'approcher. Et voilà qu'il essaya de

se procurer un gouvernement capable de mener la lutte électorale à une fin désastreuse pour le nationalisme polonais : il démissionna le 2 juin le gouvernement au pouvoir, sans se préoccuper des garanties que la Constitution accorde au Parlement, et plongea ainsi la Pologne dans une crise terrible, qui dure encore. Malgré le vote de la majorité de la Diète souveraine constituante pour un gouvernement de M. Korfanty, le maréchal Pilsudski lui refusa signature, en violant simplement la constitution, et nomma un gouvernement *ad interim* (sous M. Novak), qui évita soigneusement un vote de non-confiance au Parlement. Ce gouvernement pourtant n'était guère l'instrument voulu : les élections se firent libres et, sauf quelques exceptions loyales, leur résultat était écrasant pour tous les groupes du centre qui croyaient pouvoir trouver un compromis entre les deux ligues politiques : celle du nationalisme anti-allemand, et celle, que patronnait Pilsudski, visant à faire de la Pologne un État sans nation, où les juifs et l'internationale trouveraient leur instrument. Une droite plus ou moins homogène de 170 membres, décidés à défendre par tous les moyens le droit de la Nation Polonaise à diriger le sort de son pays, à lui donner l'empreinte du génie national et de l'esprit catholique, une gauche radicale-socialiste divisée en deux partis : ouvrier et paysan, avec 90 membres à la Diète, et entre les deux un petit reste du centre (18 membres d'un petit parti national-ouvrier) et le grand parti agraire-paysan de M. Witos avec 70 membres à la Diète. Au Sénat, la droite est encore un peu plus forte. Sur le total de 444 membres de la Diète, la droite avec Witos et les ouvriers nationaux aurait donc 258 voix ; à l'Assemblée Nationale pour l'élection du Président (Diète et Sénat réunis) sur 555 membres une majorité nationale se dessine de 327 voix. Mais il y a dans les deux Chambres un nouvel élément : les minorités ethniques, dirigées par les juifs, avec 85 voix à la Diète et 29 au Sénat. Ce groupe tout à fait hétérogène, composé des éléments les plus différents, est uni par la politique juive ouvertement contre les intérêts les plus vitaux de l'État polonais. Sa politique est faite de haine contre la Pologne. Il faut cependant bien clairement distinguer les 50 voix juives et allemandes franchement ennemies, des 35 voix ruthènes qui ne sont qu'un instrument ignorant et inconscient.

Dans ces conditions, le programme de la droite était clair et simple : éloigner Pilsudski, secouer le joug de l'internationale et des épigones de l'activisme pro-allemand, dont Pilsudski était le symbole et l'instrument principal, et former avec M. Witos une majorité stable, capable de conduire le pays vers la prospérité et la sécurité complète. Hélas ! M. Witos, qui comprenait bien que ce plan était l'unique plan possible et utile, hésitait et jouait, rêvant de prendre lui-même la Présidence, et le pouvoir pour son parti. Le patriotisme de la droite lui dictait la plus grande réserve et une tendance très marquée vers une entente sincère, mais l'organisation secrète, dirigée par la franc-maçonnerie, déjouait toutes ces tentatives, minant la situation même de M. Witos dans son propre parti. Les élections des présidents « Maréchaux » est le titre qu'ils portent en Pologne) à la Diète et au Sénat furent faites par accord. M. Witos donna la moitié de ses voix (8) pour M. Trompezyński au Sénat, et la droite jeta ses 170 voix pour M. Rataj, second de M. Witos au parti populiste, à la Diète, en donnant l'exemple d'une imposante majorité de 256 voix sur 444.

Mais, pour l'élection du Président de la République, l'accord fut rompu. M. Zamoyski, ministre de Pologne à Paris, le plus éminent diplomate polonais, un des meilleurs citoyens patriotes, reçut les 220 voix de la droite et quelques voix en

plus (227) ; et M. Narutowicz, candidat de la gauche lancé par M. Pilsudski, secondé au deuxième scrutin sur l'ordre des juifs par 103 voix des minorités ennemies de la Pologne — obtint au dernier scrutin une bonne partie des voix de M. Witos, et fut élu par 186 voix polonaises contre 256 (29 bulletins blancs !) grâce au concours de 103 voix ennemies !

Ce résultat — inattendu même pour beaucoup de ses auteurs, qui n'avaient pas bien calculé — fut ressenti par toute la Pologne nationale et catholique comme un outrage à l'honneur et à la dignité de la Nation. Les masses populaires de Varsovie et sa jeunesse académique exprimèrent leur indignation par une manifestation de foules, qui hélas ! provoqua quelques excès.

Le pays tout entier sentit la victoire des élections générales s'écrouler, et frémit pour le sort de la patrie, qu'un groupe ennemi, étranger à la religion, à la tradition, à toute la vie de la Nation, allait faire victime d'une discorde inexplicable entre la droite et M. Witos, dont les électeurs n'étaient pas les derniers à protester.

La politique polonaise se trouvait dans l'impasse : M. Witos lui-même annonça au nouveau Président qu'il ne ferait partie d'aucun gouvernement fondé sur la majorité dépendante des juifs, qui l'avait élu !

La droite supplia M. Narutowicz de résigner son poste, qui lui fut offert contre la volonté de la majorité de la Nation par ses ennemis. M. Narutowicz, totalement étranger au pays (il venait à peine de passer 2 ans en Pologne), ne comprenait pas ce qui s'était passé et croyait faire son devoir en persévérant.

Une solution semblait introuvable, une sombre tristesse envahissait tous les cœurs de patriotes.

C'est dans un pareil moment, qu'un peintre, étranger à toute politique, connu comme déséquilibré et fanatique, tira trois coups de revolver et fit ainsi disparaître le pauvre Président de l'arène publique en Pologne. Le crime fut ressenti dans tout le pays comme un nouveau malheur : la Pologne n'avait jamais connu ni régicide, ni meurtre politique. Même les attentats contre les oppresseurs russes ou allemands étaient généralement condamnés par le sentiment national. Aussi la nouvelle du meurtre plongea-t-elle toute la Pologne dans la douleur, dans le deuil et dans la honte.

Le Maréchal de la Diète, M. Rataj, prit, d'après la constitution, la présidence *ad interim*, et nomma un gouvernement provisoire. La crise, déchaînée en juin par M. Pilsudski, est réouverte. Son dénouement va commencer immédiatement, et avant que mes lecteurs bienveillants m'aient lu en Belgique, la Pologne aura son deuxième Président.

Mgr CASIMIR LUTOSLAWSKI,
Député à la Diète.



Les abonnements commencent à courir, à partir du numéro qui suit la réception de la demande d'abonnement. Les nouveaux abonnés peuvent, s'ils le désirent, recevoir les numéros antérieurs à la date de leur abonnement.



Les idées et les faits

Chronique des Idées

Le Cardinal Luçon à Bruxelles

La tribune des Grandes Conférences catholiques s'était acquis un juste renom par les hautes personnalités qui s'y firent entendre : la voici illustrée jusqu'à la célébrité par la pourpre du Cardinal Luçon, par l'incomparable prestige du plus modeste héros de la guerre en France.

Ce fut un magnifique spectacle, une scène exaltante que cette assemblée, remplissant à la faire déborder la salle de l'Union Coloniale, aux premiers rangs de laquelle siégeaient Son Altesse Impériale le Prince Victor et la Princesse Clémentine, le Nonce Apostolique, l'évêque d'Arsinoé, les ambassadeurs de France et d'Espagne, des représentants de l'armée, de la diplomatie, du clergé, de la magistrature, du parlement, des Lettres et des Arts, fêtant jusqu'à l'ivresse de l'enthousiasme les deux grands cardinaux de la guerre, Son Eminence, ou mieux *Son Excellence* Mgr Luçon, archevêque de Reims, légat-né du Saint-Siège, primat de la Gaule-Belgique et Son Eminence Mgr Mercier, archevêque de Malines, le premier siège archiépiscopal de la chrétienté, primat de Belgique, frères par la pourpre, plus frères par l'héroïsme.

Dans l'allocution de bienvenue qu'il adressa en termes particulièrement délicats à son collègue du Sacré Collège, « le plus Français des Français », le Cardinal Mercier ne manqua pas cette solennelle occasion de le remercier de la réparation d'une erreur séculaire, la restitution du corps de saint Albert, notre saint dynastique, auquel le Souverain Pontife vient d'assigner comme sépulture définitive la crypte du maître-autel de la Basilique nationale du Sacré-Cœur dont il sera le Patron secondaire. Cela nous valut un mot charmant qui peint l'homme : « Nous autres Français, nous sommes comme cela, quand nous avons reconnu la justice, nous n'hésitons pas, nous mettons le fait d'accord avec l'idée ».

L'homme intéressait prodigieusement l'assemblée. Quelle étonnante verdure ; quelle vitalité ardente, quelle fougue juvénile chez cet octogenaire qui porte en souriant depuis 34 ans déjà le poids de l'épiscopat, la charge écrasante de tant de sollicitudes !

Vendéen d'origine, il est bien de la race, il en a dans sa forme ramassée et trapue, la carrure, la mâle énergie, la promptitude. La grâce sur cette forte nature a greffé la bonté paternelle, l'expansion cordiale, la générosité du sacrifice et de ce mélange est sorti un entraîneur d'hommes, un orateur au verbe chaleureux qui rayonne la sympathie, qui enflamme les cœurs, qui subjugué l'auditoire.

Nous n'avons pas ici à narrer la conférence sur l'*Agonie de Reims* dont le texte intégral sera reproduit dans un prochain numéro de la *Revue*, nous n'avons qu'à jeter ici nos impressions en quelques lignes rapides.

* * *

Ah ! quelle différence entre l'orateur académique, si disert qu'on voudra, déroulant d'un geste automatique les interminables feuillets du manuscrit, répandant à profusion sur toutes les têtes les pavots de Morphée avec ses poncifs archifanés, et « l'honnête homme », au sens du dix-septième siècle, qui sait parler, le causeur naturel qui sait monter et descendre et ne perche pas toujours à son palier supérieur, le conférencier en communication directe avec ses auditeurs et les tenant sous le charme de la vie ! C'est le mérite exquis du Cardinal Luçon. Vivante était sa parole parce que vécue. Verve jaillissante, élans oratoires et boutades spirituelles, mouvements dramatiques et grâce enjouée, en un mot que je répète, la vie ! Ce fut l'héroïsme parlant, se racontant avec simplicité et jetant des éclairs dans toutes les âmes. Ce fut le témoin oculaire de la tragédie rémoise, la déroulant sur le film de sa parole vibrante et colorée et rallumant dans tous les cœurs la sainte colère de la justice outragée.

Qui donc pouvait comme lui nous redire la grande pitié de la cathédrale de Reims, mémorial et reliquaire de la vie nationale, le baptistère de Clovis et de la France, qui vit le triomphe de Jeanne d'Arc et le sacre des rois ? Tout ce qui la recommandait à l'admiration du monde, sa beauté inégalée et les souvenirs enchâssés dans ses murs la

désignaient à la haine de l'implacable ennemi de la civilisation chrétienne.

Avec quels accents déchirants Mgr Luçon nous dépeignit la célèbre Basilique livrée aux flammes criminelles, puis cible sur laquelle s'acharnèrent les obus allemands, s'effondrant dans le plus effroyable désastre avec ses voûtes, ses verrières, ses sculptures, son peuple de statues, toute la splendeur de ses chefs-d'œuvre, et réduite à l'état de ruines calcinées et béantes qui tendent vers le ciel les tronçons de leurs tours ou les murs branlants de leurs nefs ! Reine infortunée, *Mater Dolorosa*, est-il une douleur semblable à la sienne ? En écoutant le Cardinal nous avons retrouvé au fond de notre cœur l'émotion profonde qui nous étreignit quand, le dimanche 20 septembre 1914, le communiqué officiel annonça la sinistre nouvelle que l'incendie dévorait ce patrimoine sacré de la France et de l'humanité.

Mais aussi avec quelle autorité et quelle force de témoin oculaire et de juge Mgr Luçon, flétrissant la barbarie teutonne, la traduisant à la barre de la conscience publique, a mis à néant les misérables arguties dont elle s'est hypocritement couverte jusque devant le Vatican, stigmatisé ses impostures, confondu sa lâcheté !

Et qui donc mieux que ce père, qui resta intrépidement accroché aux ruines de Reims pour partager le sort de ses enfants jusqu'à ce qu'en avril 1918 l'autorité militaire l'en arrachât, qui mieux que lui pouvait nous apitoyer sur les malheurs de cette grande cité dont quatorze mille maisons détruites par les rafales de fer faisaient à la cathédrale un diadème de feu, dont le martyrologe compte des centaines d'innocentes victimes ?

L'intérêt ne cessait de croître, il devint poignant quand l'illustre évêque nous raconta sa vie dans les catacombes, son ministère pastoral de consolateur et d'excitateur d'énergie auprès de ses chers diocésains et des troupes cantonnées à Reims. On frémissait lorsque, sans paraître s'étonner de sa sublime sérénité et de son audace souriante, il nous apparaissait dans ses récits survolé par la mort, risquant à chaque instant sa vie aux créneaux de sa tranchée, au soubirail de sa cave, dans ses sorties téméraires, sous l'avalanche incessante des obus. Quelle ravissante bonté, quelle simplicité charmante chez ce héros sans le savoir ! Quel ciel par la fécondité de son apostolat dans cet enfer de la guerre sanglante !

Et il eut pour finir, comme s'il secouait tout ce passé lugubre et tragique, une superbe envolée de confiance et d'espoir : Nous la relèverons, la chère cathédrale, dont les murs restent imprégnés de la prière des siècles ; elle gardera sans doute à son front des cicatrices profondes, mais elle se redressera victorieuse et meurtrie, symbole fidèle de la France ! Dieu permit qu'elle fût frappée pour nous punir peut-être d'avoir déchiré le pacte du baptême national de 496, d'avoir laissé le fier Sicambre relever la tête, mais un jour la France renouera officiellement le concordat du peuple et de l'Église !

Est-il besoin de dire ici que cette péroraison fut saluée par les applaudissements enthousiastes de l'auditoire ?

Nous avons revécu pendant une heure inoubliable les grandes émotions de la guerre. Nous avons senti que cette parole vaillante et apostolique reforgeait nos âmes. Nous ayons communiqué avec un héros qui faisait passer en nous quelque chose de sa flamme, les saintes ardeurs du patriotisme. Nous emportons de cette admirable manifestation qui fut une leçon de courage, la résolution que suggérait la dernière parole de l'allocution du Cardinal Mercier : « Nous voulons que la Belgique reste une et indépendante ! »

J. SCHYRGENS.

Conscience chrétienne et Justice sociale (1)

Le titre de cet article est aussi le titre d'un récent ouvrage du P. M. Gillet, l'auteur fort apprécié de plusieurs livres de philosophie morale et de pédagogie. Cette fois, il nous donne une étude d'ensemble du problème social, en cherchant la solution dans les enseignements les plus authentiques de la théologie catholique. La question souvent traitée, d'autant plus souvent qu'elle est difficile et délicate, des rap-

(1) M. S. GILLET, O. P., *Conscience chrétienne et Justice sociale*. — Édition de la « Revue des Jeunes ». Paris.

SALLE DE L'UNION COLONIALE, RUE DE STASSART, 34, BRUXELLES

LES GRANDES CONFÉRENCES CATHOLIQUES

sous le Haut Patronage de S. E. LE CARDINAL MERCIER

LA TROISIÈME CONFÉRENCE AURA LIEU LE VENDREDI 5 JANVIER

par M. Robert VALLÉRY-RADOT

SUJET :

Les suites d'une leçon de musique, ou les aventures de Bérénice

Les Conférences suivantes seront données par :

S. A. R. le Prince SIXTE DE BOURBON PARME (12 janv.)

M. LOUIS BARTHO, de l'Académie Française, Président
de la Commission des Réparations.

Mgr LUTOSLAWSKI, député à la Diète Polonaise.

Le Maréchal FRANCHET D'ESPEREY.

M. VENIZELOS, ancien Président du Conseil hellénique.

M. P. DE NOLHAC, de l'Académie Française.

M. PAUL BOURGET, de l'Académie Française.

SECRETARIAT : 38, BOULEVARD BOTANIQUE

Le prix de l'abonnement aux dix conférences est fixé à 60 frs. Pour la location s'adresser à la
Maison LAUWERYNS, Treurenberg, 36, Bruxelles.



« ODEOLA »



EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX QUI
RÉUNIT LES QUALITÉS
LES PLUS PRÉCIEUSES
AUX QUELLES ONT AI
PU ATTEINDRE EN
FAIT D'APPAREILS
PNEUMATIQUES.

IL EST INCOMPARA-
BLE PAR SA CON-
STRUCTION ET PAR
SON RENDEMENT AR-
TISTIQUE.

TÉL. : B. 8586

Magasins de Vente : 6, rue Thérésienne, 6, Bruxelles



La première nécessité pour obtenir et entretenir la Santé de la Peau, c'est un Savon qui réunit tous les éléments parfaits.

Exiger la Marque

J.C. Boldoot

217-219-221 Avenue de la Reine
BRUXELLES

Ah! c'est le savon, Glyciola, qui me donne la beauté superbe de la Jeunesse



MAISON PERSANE
G. CARAKÉHIAN
TAPIS D'ORIENT

Téléphone 22, Place Sainte-Gudule, 22
B. 104.20 **BRUXELLES**

LIVRES, JOURNAUX	W. H. SMITH & SON	SERVICE D'ABONNEMENTS
REVUES ET PÉRIODIQUES	ENGLISH BOOKSHOP	A TOUS LES JOURNAUX
ANGLAIS	78, MARCHÉ-AUX-HERBES, BRUXELLES	ANGLAIS
LIVRES EN LOCATION	DÉPOT CENTRAL EN BELGIQUE DE TOUTES LES PUBLICATIONS ANGLAISES & AMÉRICAINES	INSERTION D'ANNONCES

A LA

VIERGE NOIRE

Bruxelles

Coin des rues Ste-Cathérine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE
DE

Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,
ADMINISTRATIONS
LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

CH^S SACRÉ & C^{IE}

Agents de change agréés

MAISON FONDÉE EN 1875

52, Marché-aux-Poulets, BRUXELLES-CENTRE
TÉLÉPH. 233-73

Succursale : 27, rue Ernest Solvay, IXELLES
TÉLÉPH. 285.54

COMPTE CHÈQUES-POSTAUX 4121

Ordres de Bourse — Renseignements financiers —
Encaissement de coupons — Change
Régularisation de titres

Abonnez-vous à notre publication
LA REVUE DE LA SEMAINE
Abonnement : 10 francs l'an

Études objectives de toutes valeurs cotées ou non —
Comptes-rendus des assemblées — Physionomie
boursière de la semaine. — Relevé des cours de bourse
mis en regard des cours pratiqués huit jours
auparavant, etc.

ENVOI GRATUIT A L'ESSAI SUR DEMANDE

ports entre la justice et la charité a attiré particulièrement l'attention du distingué théologien. A la lumière des enseignements de S^t Thomas d'Aquin, il y apporte une solution à la fois pénétrante, ample et sûre.

Combien son effort de pensée nous paraît heureux et opportun ! La notion de cette espèce de justice que les anciens théologiens appelaient *générale* ou *légale*, que les modernes dénomment la justice *sociale*, cette notion si importante semble effacée de beaucoup de consciences. Plongés dans une atmosphère intellectuelle saturée d'individualisme, bien des catholiques n'ont pas échappé à la contagion. Non moins que les incroyants, ils ignorent presque tout des obligations de justice qui nous relient à la société et nous subordonnent à son bien propre, le Bien commun, en raison de notre caractère de parties ou de membres du corps social. Faut-il s'en étonner, lorsqu'on constate que les devoirs de la justice commutative qui unissent les particuliers comme tels sont trop souvent méconnus ? A plus forte raison, en ces temps de crise générale des consciences, après l'individualisme qui sévit à l'état endémique à la suite de la Réforme, du Libéralisme et de la Révolution, les rapports moraux qui marquent notre dépendance envers la société doivent être oubliés et par conséquent violés. D'autant qu'ils sont plus lointains, moins tangibles et, en certains cas, moins rigoureux que les rapports établis par la justice entre particuliers.

Aussi, est-ce à juste titre que le P. Gillet rappelle, en y revenant à mainte reprise, ce texte capital de S^t Thomas sur lequel repose presque tout l'enseignement dogmatique de son livre : On peut appeler « une chose générale, à raison de son influence comme cause universelle et générale relativement à tous ses effets. Tel le soleil relativement à tous les corps qui sont illuminés ou changés à raison de son influence... De cette manière, la justice légale est dite une vertu générale, à savoir en tant qu'elle ordonne les actes des autres vertus à sa fin, ce qui est mouvoir par commandement toutes les autres vertus. De même, en effet, que la charité peut être dite une vertu générale, en tant qu'elle ordonne les actes de toutes les vertus au bien divin, ainsi en est-il de la justice légale en tant qu'elle ordonne les actes de toutes les vertus au bien commun » (1).

Ainsi, d'après le théologien le plus autorisé dans l'Église, il convient que les actes de toutes les vertus — ou encore, comme il dit, tous les actes des vertus (2) — s'ordonnent, en raison de la justice générale, au Bien commun. Il nous faut orienter tout l'ensemble de notre activité vertueuse vers cette fin qui nous dépasse. Le chrétien, qui non seulement répudierait cette fin, mais encore n'y songerait jamais et n'y dirigerait pas, au moins de façon virtuelle, ses actes bons et obligatoires, ce chrétien faillirait au devoir, il se détournerait de sa fin dernière.

Aussi bien, il est dans l'ordre de la Providence que l'homme poursuive sa fin suprême — Dieu, objet de la vision béatifique à laquelle il est appelé par son élévation à l'ordre surnaturel — en passant par cette fin intermédiaire et subordonnée, mais indispensable, que constitue le Bien commun de la société civile. Pour s'en convaincre, il suffit de se demander ce que serait l'individu, isolé, livré à ses seules forces ? Supprimez, par la pensée, tous les biens de la civilisation matérielle, intellectuelle et morale qui trouvent leur source dans la société, que reste-t-il et que devient l'homme ? Du coup, le voilà ramené à l'âge de la caverne. Dans quelle mesure peut-il encore réaliser l'idéal humain et accomplir sa destinée surnaturelle ? Il lui serait aussi impossible de pratiquer la vie simplement honnête, dans l'état de privation où il se trouverait du minimum de biens matériels indispensables à la vertu, que de mener une existence informée par la grâce. Pour être vraiment homme et vraiment chrétien, il doit se servir de la société. Mais, suivant une expression énergique du P. Gillet, nul ne peut se servir de la société, s'il refuse de la servir. On ne peut puiser au trésor commun, accumulé par les générations antérieures, enrichi par nos contemporains, qu'à condition d'y verser à son tour l'ensemble des richesses que crée l'activité vertueuse personnelle. La justice générale ou sociale — et qui porte mieux le nom de légale lorsque le pouvoir qui a charge du bien commun en détermine et en précise les exigences — cette vertu si importante est de rigueur pour l'honnête homme, *a fortiori* pour le chrétien.

La doctrine que nous venons d'esquisser donne à la justice sociale toute sa force et toute son ampleur. En marquant d'un trait énergique les rapports du Bien commun avec le Bien divin, elle unit étroitement les deux vertus qu'on semble parfois opposer : justice et charité. De la sorte, se trouve résolue, en une synthèse harmonieuse, l'opposition

que certains ont cru devoir souligner et même accentuer entre deux vertus faites pour s'ordonner entre elles et pour s'entraider.

L'auteur répudie également — et nous l'en félicitons — la conception étriquée que d'aucuns se font de la justice. Ils ne conçoivent les espèces et les formes diverses de cette vertu, qu'à l'image et d'après le prototype de la justice commutative. Dans cette conception individualiste et qui méconnaît le caractère essentiellement social de l'homme, les autres espèces et formes de la justice en paraissent des réalisations lointaines, affaiblies et impropres. La conception que nous en donne notre auteur, à la suite de S^t Thomas, est autrement compréhensive et plus conforme à la multiplicité et à la diversité des aspects que revêt l'objet propre de la justice : le droit.

Ayant restauré, avec force et éloquence, la doctrine traditionnelle de la justice générale, le P. Gillet n'a point de peine à déduire, dans une deuxième partie de son livre, les corollaires sociaux qu'elle renferme. Il l'applique successivement à la détermination des droits et devoirs, dans le cadre commun de la société, de l'individu, de la famille, des associations professionnelles et des associations catholiques. En ces divers domaines, il s'attache à relever les requêtes du Bien commun et les exigences de la Justice générale. Il nous serait impossible de le suivre dans les nombreux développements d'une doctrine singulièrement féconde. Le lecteur suppléera, avec fruit et plaisir, à notre silence, en lisant, dans une méditation attentive, le bel ouvrage du P. Gillet. Il lui arrivera peut-être de se sentir secoué parfois par les affirmations énergiques de l'auteur, qui ignore les ménagements et les précautions de la casuistique et va au vrai moral, en droite ligne, avec une volonté décidée non moins qu'avec une intelligence vigoureuse. Il arrivera peut-être, écrit-il, dans sa Préface, que ces pages « troubleront la quiétude de quelques-uns de ceux qui les liront, et qui sont peu habitués à se placer à ces hauteurs pour organiser leur conscience. Tant mieux, car nous nous mourons précisément de cette quiétude généralisée. Il y a aujourd'hui trop de consciences qui ne sont pas assez troublées, et qui, endormies dans leurs préjugés ou leur ignorance, prolongent au delà des limites permises un sommeil qui n'est pas le « sommeil du juste », mais ressemble fort à une léthargie ».

ED. JANSSENS,

Professeur à l'Université de Liège.

Le livre de M. l'abbé Moreux sur Einstein (2)

Depuis plus de trois ans les idées d'Einstein font fureur. Les ouvrages de ses commentateurs se multiplient d'une façon déconcertante. Les Revues en annoncent plusieurs nouveaux par quinzain. Certains éditeurs semblent se ruier à la curée comme certains journaux à gros tirage sur un scandale retentissant. C'est qu'en effet les relativistes promettent à leurs lecteurs de projeter une « lueur dans le mystère des choses » ; et, pour peu que cette lueur sorte d'un « océan mathématique », sur lequel n'osent s'aventurer que de rares spécialistes, elle revêt des aspects mystérieux et paradoxaux qui suffisent à expliquer le succès incroyable du physicien allemand.

Depuis quelques mois cependant les milieux catholiques semblent

(1) Je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est offerte de rectifier une allégation de M. Fernand Deschamps, dans le n° 34, du 17 novembre dernier, de la présente Revue. « Les lecteurs de la Revue, écrit-il, se rappellent sans doute l'intéressante controverse qui mit autrefois aux prises le R.P. Fallon et M. Janssens. Le Père Fallon soutenait qu'il est inexact de qualifier de libéralisme le régime économique moderne... Nous ne sommes plus en régime libéral. On s'en doutait bien un peu et on s'étonnait de voir M. le Professeur Janssens soutenir le contraire ».

L'étonnement de M. Deschamps s'explique : il égale presque mon propre étonnement à constater qu'on me prête une appréciation qui ne fut point la mienne. Je n'ai point commis, ce me semble, l'énorme méprise de me croire revenu, avec mes contemporains, au beau temps de la Ligue de Manchester et je n'ai point affirmé, sans réserves ni restrictions, que nous sommes encore en régime libéral. Mais j'ai soutenu une vérité banale qu'affirmait encore tout récemment M. R. Gonnard dans sa belle Histoire des Doctrines économiques : Le succès « de l'école libérale, née du smithianisme, écrivait le très distingué professeur, sera prolongé. Il se perpétuera, de plus en plus discuté, il est vrai, jusqu'à nos jours ». (Tome II, p. 149).

(2) Abbé TH. MOREUX, *Pour comprendre Einstein*. — Paris, Doin.

(1) *Sum. Theol.* 2^a, 2^{ae}, Qu. 58, art. VI.

(2) *Ibid.*, 1^a 2^{ae}, Qu. 60, art. III, ad 2^m.

réagir. On est obsédé de toutes les extravagances que l'on débite à propos d'Einstein. Les tenants de la philosophie traditionnelle se sont mis à gratter le vernis spécieux dont les relativistes recouvrent leurs théories et en arrivent à découvrir plus d'un paralogisme.

Nous avons eu au mois d'août dernier, pour ne citer que celui-là, un remarquable article de M. J. Maritain dans la *Revue universelle* (1); article tout à la fois de bon sens et de saine philosophie dans lequel l'œuvre d'Einstein reçoit ce petit poulet : « L'erreur philosophique des relativistes est de prendre un certain art scientifique de la mesure pour une philosophie de la nature » (2).

M. l'abbé Moreux, avec son talent de vulgarisateur bien connu, nous développe cette pensée. Son livre n'est pas bourré de formules : il est accessible à tout esprit cultivé. Mais, à l'encontre de Nordmann dont les fulgurantes images et la « pitrerie des mots » ne sont que l'œuvre d'un emballement lyrique, M. l'abbé Moreux est plus calme. Son exposé est sobre et sain, parfaitement adapté à la gravité du sujet traité. Son livre est un excellent bromure pour tout esprit faible galvanisé par un Nordmann, un Fabre ou tout autre coryphée des nouvelles théories.

Sans doute, eût-il mieux valu que l'auteur, en certaines pages, n'eût pas semblé critiquer les idées nouvelles parce qu'elles venaient d'outre-Rhin. De même certaines de ses affirmations peuvent paraître radicales. Mais on lui pardonne volontiers les quelques écarts de langage, quand on mesure l'œuvre d'assainissement intellectuel qu'il a réalisée.

Les relativistes ont beau jeu, nous dit-il. On transporte en physique les idées des mathématiciens sur le continu, parce que sans cela les phénomènes ne sont pas mesurables. Mais la science nous montre de plus en plus que la matière est discontinue. Dès lors les paradoxes sont faciles : on applique à la réalité des choses une méthode de calcul excellente en soi, irréprochable (l'auteur le reconnaît aisément) pour en faire une figure du monde. Une formule est capable de fournir la mesure des phénomènes et non de les représenter : il ne faut pas confondre mathématiques et philosophie : c'est là l'origine des équivoques, des quiproquos, des paralogismes dont fourmillent les écrits relativistes, ceux d'Einstein y compris.

En voici quelques exemples :

On nous parle de la relativité de l'espace. Qu'est-ce à dire ? Sinon que la mesure de l'étendue dépend du système de référence et de l'état de repos ou de mouvement de ce système. La mesure de l'étendue elle-même ? Elle est ce qu'elle est, indépendamment de notre perception. Nier cela reviendrait à nier l'objectivité de nos connaissances.

Lorentz expliquait le résultat négatif de l'expérience de Michelson par une contraction. Einstein change les points de vue avec son postulat de la vitesse de la lumière vitesse-maximum. Ce postulat est purement arbitraire, puisque la gravitation se propage avec une vitesse bien supérieure. Donc, au lieu de recourir à ce postulat pour rendre compte de la célèbre expérience, reprenons celle-ci et voyons si en modifiant les conditions expérimentales il n'y a pas moyen de la faire entrer dans le cadre de la « vieille mécanique ».

La Relativité généralisée est basée sur la notion du « continuum quadridimensionnel » de Minkowski. Mais cette base n'a aucune valeur, parce qu'elle repose sur une conception fautive du temps. L'Espace à trois dimensions est une « multiplicité actualisée », constituée par les diverses molécules (quantités discrètes) d'un milieu. Une « ligne spatiale » au contraire nous offre des parties ou des points dont « un seul » possède une existence réelle. Dès lors, le continuum « Espace-Temps » est composé d'unités d'espèces différentes. Quoi d'étonnant qu'en réunissant ces diverses unités sous un même concept qui ne leur convient pas d'une manière univoque, on arrive à des résultats paradoxaux pour ne pas dire absurdes ? Les écrits des relativistes fourmillent aussi d'un tas d'abus de langage, d'expressions équivoques que la plupart des lecteurs sont incapables de juger à leur exacte valeur. Le Temps est relatif, dit-on. — Pardon ! La mesure du temps est relative ; mais le temps lui-même est absolu, parce que le temps n'est que la succession de l'être au non-être sous l'influence d'une causalité : la notion du temps se ramène au principe de causalité ou mieux encore au principe de contradiction. Encore une fois : nier cela c'est nier l'objectivité de nos connaissances (3).

(1) J. MARITAIN, *De la Métaphysique des Physiciens* (à propos d'Einstein), « La Revue universelle », numéro du 15 août 1922, pp. 426-445.

(2) *Art. cit.*, p. 437.

(3) Voyez à ce propos l'article de FRANÇOIS VIAL : *Les arguments de*

Le livre de M. l'abbé Moreux se présente donc comme la réplique du bon sens et de la philosophie traditionnelle à toutes les élucubrations malfaisantes dont nous sommes obsédés.

Que restera-t-il de ces dernières ? « La Relativité nous apparaît de plus en plus comme un échafaudage branlant dressé autour du magnifique monument que la Physique moderne est en voie d'élever à la Science de la nature » (p. 231).

M. l'abbé Moreux est sans doute un peu pressé de voir s'abattre un colosse aux pieds d'argile. Les travaux mathématiques d'Einstein sont trop importants pour les voir reniés de sitôt. Mais l'explication philosophique qu'ils veulent nous donner du monde est contraire au bon sens. Il est dangereux pour un homme de science de s'aventurer dans le domaine de la philosophie.

« Nous sommes arrivés à l'heure présente à un tournant de la Science, où nous avons besoin plus que jamais de méthodes expérimentales précises pour serrer de plus près une réalité qui nous échappe et surtout pour vérifier les hypothèses qui, de toutes parts, affluent et menacent de nous encombrer » (p. 241).

« La doctrine relativiste aura eu, tout au moins, pour résultat, d'attirer l'attention des penseurs sur l'une des questions les plus importantes de la philosophie naturelle et dont les physiciens paraissent un peu trop se désintéresser : je veux parler de la nature intime de l'Espace et du Temps, notions primordiales qui sont la base même de nos théories scientifiques » (p. 242).

Abbé LÉON DE NEYER,
D^r en Sc. phys. et Math.



ROME

L'éloge officiel des nouveaux Cardinaux

Puisque Sa Sainteté elle-même a déclaré, selon l'usage, les raisons qui ont guidé son choix des nouveaux cardinaux, la meilleure présentation qu'on puisse faire de ceux-ci au public catholique est de traduire le discours prononcé par Pie XI, le 13 décembre, à la cérémonie de l'imposition de la barette cardinalice.

* * *

Son Éminence le Cardinal Bonzano venait de remercier le Saint-Père au nom de toute la promotion, il venait de redire, en forme de profession et de serment, les paroles énergiques de la Constitution d'Eugène IV « *Non Mediocri* » : « *Quorum officio nomen ipsum consonat optime : nam sicut super cardinem volvitur ostium domus, ita super eos Sedis apostolicae et totius Ecclesiae ostium quiescit* ». « Le nom de cardinal signifie bien le rôle de ceux qui en sont honorés. Car de même que la porte d'une maison repose et tourne sur ses gonds (*cardines*), de même les portes du Siège apostolique et de l'Église entière reposent sur le dévouement et les services du Sacré Collège ». Et encore : La pourpre dont les Cardinaux sont revêtus signifie qu'ils doivent être prêts à se dépenser « jusqu'à la mort, jusqu'au martyre, pour l'exaltation de notre sainte foi, pour la paix et la tranquillité du peuple chrétien ».

* * *

Sa Sainteté répondit :

« Les sentiments qu'en votre nom et en celui de vos éminentissimes collègues, vous venez d'exprimer avec une si chaude éloquence, rayonnement de votre âme, ces sentiments ne nous sont pas seulement agréables, mais ils nous édifient et nous reconfortent, ils nous remplissent de joie et nous portent à vous féliciter, vous sur qui s'est arrêté notre choix, à féliciter le Sacré Collège, qui voit ses pertes si bien réparées, et à nous féliciter nous-même, puisque vos paroles qui jaillissent si évidemment de votre cœur, nous donnent une nouvelle preuve et une nouvelle confirmation de l'excellence du choix que nous avons fait.

Nouvelle preuve et nouvelle confirmation, disons-nous, car avant de vous élire, nous connaissions vos mérites véritablement, quoique diversement, éminents.

* * *

Je dirai, pour commencer, les vôtres, Éminentissime Bonzano.

Il nous souvient de vos dix années de mission passées en Chine. Années laborieuses qui ébranlèrent votre santé, malgré la vigueur de votre forte jeunesse.

M. Einstein, « *Revue des Sciences philosophiques et théologiques* », octobre 1922, pp. 589-603.

Revenu à Rome pour y prendre un repos aussi nécessaire que bien mérité, vous en profitiez pour conquérir le doctorat en théologie et en droit canon.

Puis, durant quelques années, vous fûtes Vicaire Général à Vigevano — où vous aviez commencé vos études cléricales — et vous y apprîtes l'art difficile du gouvernement ecclésiastique.

Après, durant sept ans, le Collège romain de la Propagande vous posséda comme recteur.

Enfin, depuis douze ans, vous étiez délégué apostolique aux États-Unis d'Amérique. Le regret que vous y avez laissé et qui, vous suivant en quelque sorte à travers l'océan, vous poursuit jusqu'ici sous la forme des plus flatteuses expressions d'estime et d'affection de la part de l'épiscopat américain, dit assez le bien que vous avez su faire là-bas, en des temps fort difficiles, et la sagesse et le tact avec lesquels vous l'avez accompli.

* * *

Les fortes études de théologie et de droit canon faites à Rome par l'Eminentissime Charost avec de si brillants succès, sa culture littéraire parfaite, sa vaste érudition, son éloquence non moins ardente que savante, ont fait de lui de bonne heure une étoile de première grandeur dans le Clergé français. Et l'Église de France a suivi, avec le plus vif intérêt et en faisant les plus heureux pronostics, son ascension de Rome à Rennes, de Rennes à Cambrai et à Lille, puis de nouveau à Rennes, où un dessein secret de la Providence et je ne sais quel présage de pourpre le rappelaient. A Rennes il fut le premier coadjuteur du Cardinal Dubourg, puis son successeur.

Partout, il fut aimé et admiré pour les remarquables dons d'esprit et de cœur, de pensée et de gouvernement, dont Dieu l'a enrichi.

* * *

C'est avec un sentiment paternel tout spécial que notre cœur et notre parole se tournent vers vous, Eminentissime Tosi. Votre présence sous la pourpre au pied de la Chaire apostolique, me rappelle le temps où je vous voyais au pied d'une chaire universitaire. Dès lors, votre belle intelligence, votre cœur vaillant et bon me faisaient présager et espérer de grandes choses.

Nous vous avons suivi d'un regard affectueux, lorsque, missionnaire oblat, vous quittiez la pieuse retraite et le sanctuaire aimé de Rho, pour parcourir en prédicateur l'immense diocèse de Milan.

Nous vous avons suivi à Pesaro, où vous devîntes Vicaire général, à Squillace et à Andria, dont vous fûtes Evêque.

C'est à Andria que vous fûtes appelé à nous succéder sur le siège de saint Ambroise et de saint Charles. En vous, nous avons donné un nouveau père à nos fils de prédilection, les fidèles du diocèse de Milan. Et, de suite, vous leur êtes devenu très cher. Ils exultent, aujourd'hui, de vous voir revêtu de la pourpre romaine. Et nous exultons avec eux, car nous sommes persuadé que cette pourpre servira à rendre toujours plus vraie et plus affectueusement efficace la belle parole dont vous connaissez aussi bien que nous l'exégèse historique : « *Ubi Petrus, ibi Ecclesia Mediolanensis* ».

* * *

Un nouveau rayon de gloire s'ajoute à l'auréole de la Pucelle d'Orléans, devenue sainte Jeanne d'Arc. Elle nous sourit du haut du ciel, voyant dans la splendeur de la pourpre romaine le Cardinal Touchet.

Evêque d'Orléans depuis 1894, il fut son inlassable et invincible chevalier. Puissant en œuvre et en parole, avec une constance infrangible, par un travail assidu, à travers d'incroyables difficultés, il défendit sa cause pendant plus d'un quart de siècle. Cette cause, que notre glorieux prédécesseur Léon XIII lui confiait en octobre 1894, il eut le bonheur de la conduire, aux applaudissements de la France et du monde entier, au triomphe du 16 mai 1920, lorsque notre prédécesseur de vénérée mémoire, Benoît XV, plaçait Jeanne d'Arc au nombre des Saints.

* * *

En l'Eminentissime Mori, tous saluent, et nous saluons le premier le long, intelligent et consciencieux travail consacré au service de l'Église dans les divers offices de la Curie romaine.

Ce travail a été préparé par un cycle complet d'études littéraires et scientifiques, théologiques et juridiques. La Sacra Rota et la Congrégation des Sacrements en profitèrent largement, plus largement encore, la Congrégation du Concile, au service de laquelle il avait débuté et qui le possédait hier encore, secrétaire laborieux, estimé, aimé.

* * *

Il n'est pas facile de dire en quelques mots tous les mérites que recouvre et qu'honore la pourpre de l'Eminentissime Ehrle.

Mérites envers la république des savants, mérites envers la Reli-

gion, mérites envers la science, mérites envers le Saint-Siège, mérites envers le Dépôt secret des archives pontificales, mérites envers plusieurs autres institutions. Mais qu'il nous suffise de rappeler ses mérites envers la Bibliothèque vaticane.

Il en a fait, grâce à la munificence éclairée de Léon XIII, de glorieuse mémoire, le rendez-vous le plus merveilleux et le plus fréquenté de savants, de chercheurs et d'hommes d'études qui soit au monde et un admirable instrument de travail et de production scientifique et littéraire.

Rarement, la démonstration apologétique de l'harmonie entre la foi et la science s'est concrétisée dans un fait de si vastes et imposantes proportions, de si belle et splendide évidence.

L'éminentissime Ehrle était novice de la Compagnie de Jésus à l'âge de seize ans. Il fit de fortes et vastes études, principalement philosophiques et théologiques, et aussi artistiques. Possédant en outre plusieurs langues, riche de la plus variée et de la plus solide érudition, il était magnifiquement préparé à être le Préfet idéal de la plus importante et de la plus splendide bibliothèque du monde. Il le fut pendant vingt ans. Il le fut aux éloges et à la reconnaissance de tout le monde qui étudie. Cette reconnaissance, il la méritait, entre autres, par son inépuisable générosité de mécène intellectuel et moral, aidant tous ceux qui, de près ou de loin, recouraient à lui. Les savants se préparaient à manifester leur admiration et leur reconnaissance par de solennels hommages qu'ils vous rendront à l'occasion de votre quatre-vingtième anniversaire. Nous n'en sommes plus éloignés que de deux ans, et on ne s'en douterait pas, tellement vous dissimulez bien votre âge sous votre vigueur florissante et sous votre inlassable activité. Nous sommes heureux d'avoir prévenu ces hommages que l'on vous prépare à l'envi par tout le monde. Nous en avons bien le droit et même quelque devoir particulier, puisque nous fûmes votre successeur en ce poste que vous aviez si hautement illustré.

* * *

Et maintenant, notre parole et notre cœur reviennent à vous tous, pour vous étreindre dans un seul sentiment paternel et fraternel.

Les qualités éminentes et les talents dont la Providence vous a tous enrichis avec une si belle et si utile variété, Fils bien-aimés et Vénérables Frères, nous font remercier le Seigneur avec effusion de nous avoir préparé en vous une aide si efficace et une si précieuse et multiple coopération. La générosité des sentiments avec lesquels, dans des heures si difficiles, vous vous offrez à nous, sans exclure les significations sanglantes de la pourpre romaine, nous font répéter avec joie et confiance la parole de saint Ambroise : « *Tales ambio defensores* ».

LOUIS PICARD.



FRANCE

Clémenceau

De Charles Maurras, dans l'Action Française du 18 décembre, ce magistral portrait de Clémenceau :

Comme Léon Daudet l'a si bien dit à la Chambre, il est impossible de parler sans respect de M. Clémenceau. La part qu'il a prise à la victoire le classe au premier rang de ceux qui ont bien mérité de la patrie. Il l'a sauvée. Il l'a donc engendrée à l'être une seconde fois. Dussions-nous être condamnés de nouveau à lui barrer d'une main ferme l'avenue du pouvoir, ce ne sera jamais sans les égards dus aux services qui sont énormes, à la gloire qui est immortelle. Après l'avoir écarté de l'Élysée, nous aurions voulu l'abriter dans un des châteaux de Guillaume II en Alsace. Après avoir éloigné sa politique du Quai d'Orsay, nous voudrions lui donner pour refuge l'ombre sereine de quelque Prytanée où savourer en paix la mémoire de ses bienfaits sans qu'il en pût sortir pour gêner ou ternir son œuvre en retombant dans l'une ou l'autre de ses erreurs.

Cependant, soyons justes : est-il exact de parler d'erreurs à propos de M. Clémenceau ? Ce n'est pas un de ces hommes réfléchis à qui l'on demande d'arbitrer le vrai et le faux. C'est un homme d'impression et de sentiment. Il est de la pâte dont, autant et plus que des maîtres et des chefs, la nature aime à pétrir des poètes, des artistes et encore et bien mieux, des héros nationaux. Son imagination, ses nerfs, la vibration de son cœur, voilà sa seule muse. Encore faut-il voir que c'est une muse à qualifier de mineure, en ce sens que son œuvre tend au petit poème ou à l'action limitée plutôt qu'à la grande composition équilibrée et cohérente. La muse d'un Verlaine ou d'un Baudelaire, plutôt que d'un Ronsard, d'un Malherbe, d'un Lamartine. Son organe à penser paraît tenir au cervelet, non au cerveau : là, il est vrai, quelle rigueur, quelle vertu, quelle violence !

Du jour, du jour fameux où, ruminant son émotion de patriote, de citoyen, d'inspecteur de tranchées et de président d'une commission

de l'armée, il ressentit les vives images de la guerre, ces fulgurations pénétrantes lui fournirent l'élan, le courage, la volonté nécessaires à la lutte intérieure et extérieure qu'il commença en juin 1917. Avait-il toujours *réalisé* les termes de la tragédie ? Il est facile d'en douter. Trop évidemment, M. Clémenceau ne se rendait pas bien compte de ce que c'était que la guerre, à ces premiers jours d'août 1914, où, dans une réunion de journalistes qui débattaient de la censure, il disait avec tant de force à Bernard de Vesins que, le cas échéant, il discuterait de tout et de tous dans son journal ! Même ignorance, même absence d'imagination et de sensibilité, lorsque, au courant du même mois, il n'hésita pas à collaborer à la mauvaise action du sénateur Gervais et à diffamer le quinzième corps pour le prétendu faiblissement de Morhange. Même oubli, même distraction incroyable, même signe du jugement le plus inconsidéré dans ces longues suites d'agressions contre les chefs, contre les services, contre l'organisation générale, qui obligèrent Millerand à lui supprimer son journal. On peut dire que les trente ou quarante premiers mois de la guerre se passèrent en aberrations du même ordre. Il fallut la durée de ces sacrifices sanglants, le spectacle poignant de la multitude des deuils personnels, le sentiment de l'héroïque et sage fraternité des soldats et des chefs, quand bien même ceux-ci fussent des « capucins bottés », il fallut ces sales fumées de trahison qui s'élevèrent de la cuisine du *Bonnet Rouge*, déjà dénoncé par Léon Daudet, il fallut tout ce qui agit directement et brutalement sur les sens pour créer enfin, dans la tête de l'anarchiste et cosmopolite repenti, l'état d'esprit, disons au vrai, l'état de sensibilité physique où le splendide effort de 1917-1918 devait prendre sa substance et son aliment. *Il sentait la guerre* : l'action guerrière suivait.

Mais dès les premiers jours (nos collections en font foi) nous avons redouté pour lui que la sensation de la paix ne vint bouleverser et anéantir, dans cet homme à brusque détente, les espérances militaires qu'il avait réunies dans sa forte main. Dès qu'il eut flairé dans le vent cette paix prochaine, elle envahit complètement le sensorium de M. Clémenceau et le domina sans réserve. L'image de la paix devint la maîtresse de cette imagination si mobile, elle dompta ses nerfs comme les avait domptés, quinze mois plus tôt, l'idée du combat. Aucun esprit critique pour les équilibrer ! Pour les tempérer, aucune raison ! Mais le vent, mais le souffle, mais toutes les passions des fibres de la chair ! Comme une assemblée, comme une foule, comme un peuple, M. Clémenceau ne pouvait pas résister à cette impulsion. Si l'armistice prématuré a été un malheur public, il faut en chercher l'explication dans cette physiologie fondamentale. Elle tient de la névropathie.

Voilà pourquoi nous avons redouté si vivement pour lui le voyage en Amérique. Rien ne pouvait lui être moins favorable que cette immersion en des milieux puissants faits pour l'imprégner jusqu'à l'absorber, bien qu'il se figurât les imprégner de lui. De tels milieux étaient trop forts pour sa capacité de résistance et d'assimilation : comme il *sentait* la France avant de s'embarquer, il a *senté* l'Amérique au moment de se rembarquer et ses réactions d'aujourd'hui sont dictées par ce sentiment. Éternel *énergoumène*, comme eût dit Rémy de Gourmont, énergie, empruntée au vaste univers et restituée par saccades sans qu'une volonté maîtresse, une pensée indépendante sachent régner dans l'entre deux. Ce mécanisme rude et simple avait donné de bons résultats à la guerre. Ils sont tombés au-dessous du médiocre à la paix. Je crains qu'ils ne deviennent pires dans la très critique période où nous sommes rentrés.

Rien de net ne s'impose à lui. Tout est trouble et vague. Tout ressemble à la triste époque de 1906-1909 durant son premier ministère, quand, en collaborant à la révolution jeune-turque, principe de la conflagration européenne qui suivit, il s'appliquait en même temps à nous désarmer au moral et au matériel, comme ne le montrent que trop son choix de Marie-Georges Picquart pour le portefeuille de la guerre et le tableau de ses réductions de crédits budgétaires aux services techniques de l'armée ! Les habitudes vicieuses et les manies ont la vie dure, principalement chez les hommes d'âge. Les incohérences naturelles ne demandent qu'à se remonter. M. Clémenceau, ancien vengeur des trahisons de gauche, pendant la guerre, peut reparaître en organisateur en chef des nouvelles forces de gauche à l'hiver qui vient !

Ce que le germaniste Caillaux a été en 1911 pour l'Allemagne, l'anglomane ou l'anglo-saxonisme Clémenceau le serait en 1923 pour l'Angleterre. Avec cette différence que, cette fois, les deux puissances étrangères bénéficieraient de l'attitude soufflée de M. Clémenceau par les nouveaux caprices des vents extérieurs dont il est constamment animé et brûlé. Déjà l'équivoque maire du Havre, M. Léon Meyer, lui envoie, de la terre à la mer, des vœux de bienvenue qui sont assez significatifs. . .

Soit, ne voyons pas venir nos malheurs de si loin. Mais tenons-nous prêts à tout. Il faut que nous ayons tout vu ! Seul, le raisonnable et le juste se seront montrés avares de manifestations.

Le problème des réparations

Dans la Revue Hebdomadaire du 9 décembre, M. Wladimir d'Ormesson a écrit un article, intitulé « Dans la nuit européenne », dont nous extrayons ces lignes :

Pour nous, la situation est à la fois excessivement claire et excessivement compliquée. Claire, parce qu'elle se résume en deux mots : être indemnisés ; compliquée, parce que ces deux mots soulèvent des difficultés effrayantes. En 1923, nous devons théoriquement commencer à porter à notre crédit les versements allemands. Oui, mais en 1923, nous sommes précisément menacés de ce « moratorium » que l'Allemagne réclame à cor et à cri et qui, ne nous le dissimulons pas, rencontre à l'étranger de nombreux partisans.

Le Reich nous montre ses caisses vides, ses montagnes de marks-papier et la cote des changes. Il prétend s'être ruiné en payant les Alliés. A moins d'exposer son peuple — et par conséquent l'Europe — à des cataclysmes sociaux, il conclut à la nécessité d'un sursis. Le mot « moratorium » arrange tout. S'il n'existait pas, l'Allemagne l'eût inventé. Il n'en est pas qui réponde mieux à la situation, puisque à la fois il respecte les textes — et qu'il les nargue.

Car il les nargue. Au risque de passer pour un entêté, je ne cesserai de répéter que la faillite allemande est une illusion ; que si l'Etat s'est scié et habilement ruiné, l'Allemagne reste une *puissance formidable*, qu'elle règne souverainement sur les débris de l'Europe centrale et qu'elle trouve autour d'elle, aussi bien dans les Etats scandinaves que dans les Etats danubiens et en Russie, un crédit révélateur du peu d'inquiétude que provoque, chez ceux qui les voient de tout près à l'œuvre, le prodigieux labeur de ses enfants.

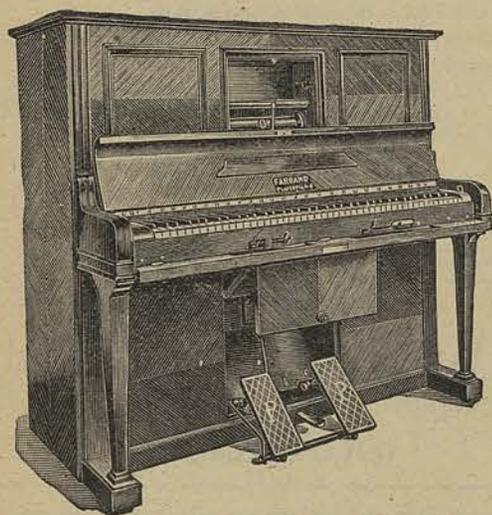
Accorder purement et simplement un moratorium à l'Allemagne, c'est signer l'abdication de notre victoire. Nous savons, d'ailleurs, qu'aucun gouvernement français ne se prêterait à cette folie. L'accorder moyennant des gages, ce serait évidemment moins absurde ; mais nous risquerions pourtant de compromettre terriblement l'avenir en n'améliorant que théoriquement le présent. La vraie solution du problème consiste alors à trouver dans les ressources naturelles et permanentes du Reich les éléments de notre indemnisation. Ces ressources, elles existent ; elles sont variées, substantielles, indissimulables, elles s'appellent main-d'œuvre, centres industriels, sociétés financières, commerciales ; ramifications dans presque toutes les affaires économiques qui produisent la richesse depuis la mer du Nord jusqu'à la mer Noire. Allez en Allemagne et vous verrez.

C'est en vain qu'un failli tenterait de sauver ses biens en soumettant des bilans désastreux au milieu d'une usine qui ronfle. « L'usine est bonne et je la prends », diraient les créanciers sans discussion. Puisque l'Allemagne est en faillite, il s'agit pour nous de « prendre l'usine » ; mais non point de la prendre étourdiment, avec des procédés simplistes, capables, tout au plus, de satisfaire une opinion primaire et de rendre plus inextricables encore les problèmes de la paix. Ce qu'il faut, c'est dresser l'inventaire raisonnable des ressources allemandes puis d'établir, en conséquence, un *plan d'ensemble des moyens de compensation*.

Les diverses suggestions qui, d'un côté ou de l'autre, ont été jusqu'ici présentées pour régler la question des réparations, ont toujours eu le tort prohibitif d'envisager la guérison dans l'application d'un seul remède. Nous avons connu tour à tour ces talismans. Système des annuités d'abord, puis des prestations en nature, ensuite de l'emprunt international, etc., etc. Ces diverses hypothèses sont vouées à l'insuccès dès lors qu'elles prétendent à faire face, elles seules, à l'énormité de la dette. Il semble que l'unique moyen d'amortir cette dette consiste au contraire à mettre en œuvre *plusieurs systèmes simultanés* et à chercher, en Allemagne, non point un seul élément de compensation, mais *plusieurs éléments de compensation*.

Dans ces éléments de compensation, pourquoi ne pas faire intervenir des considérations politiques ? Pourquoi ne pas envisager, à côté de notre sécurité financière, notre sécurité géographique ? Et reprendre alors, pour la traiter dans son véritable esprit européen, et harmonie avec les traditions allemandes, la primordiale question rhénane ?

LE "PIANOLA",-PIANO



apporte au foyer le repos de l'esprit et la joie unanime en permettant à tous, petits et grands, de jouer du piano, sans qu'il soit pour cela nécessaire de connaître la musique.

C'est le seul instrument dont les exécutions soient ARTISTIQUES car les instruments similaires sont nombreux qui ne relèvent que de la simple mécanique.

Les seuls instruments qui puissent s'appeler

"PIANOLA",

sont ceux inventés et fabriqués par

THE ÆOLIAN COMPANY

212, RUE ROYALE, 212, BRUXELLES

(nouvelle adresse)

Rouleaux « ÆOLIAN » les meilleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Envoi franco des catalogues sur demande

TÉLÉPHONE 196-97

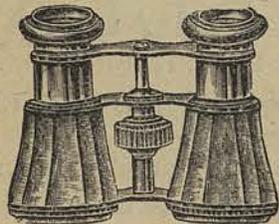


C'EST LA NUTRITION ASSURÉE
EN LE BUVANT RÉGULIÈREMENT

BOVRIL, Bruxelles, Téléph. 103.49 Toutes épiceries

Maison du Lynx

rue de la
Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie — Optique — Jumelles
Baromètres — Faces à main
Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances
de Messieurs les Médecins-Oculistes

ORFÈVRERIE

CHRISTOFLE

SUCCURSALE DE BRUXELLES

58, rue des Colonies

TÉLÉPHONE 177.87



ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET
DORÉE — ORFÈVRERIE D'AR-
GENT — SERVICES DE TABLE
— SERVICES A THÉ —
— SURTOUT CANDÉLABRES —
CADEAUX ET CORBEILLES
E MARIAGE
— COUPES DE SPORTS —



Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :
Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :
Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Action catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.

VERMOUTH
Jacobino
de beste
JACQUES NEEFS · ANTWERPEN

CRÉDIT ANVERSOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 60 MILLIONS
RÉSERVES : 10 MILLIONS

SIÈGES :

ANVERS : 42, Courte rue de l'Hôpital
BRUXELLES : 30, Avenue des Arts

BUREAUX DE QUARTIERS A BRUXELLES :

Bureau A Boulevard du Midi, 22, Bruxelles. — Bureau B Chaussée de Gand, 67, Molenbeek. — Bureau C Parvis St Servais, 1, Schaerbeek. — Bureau D Avenue d'Auderghem, 148, Etterbeek. — Bureau E Rue du 22 Novembre, 43, Uccle. — Bureau H Rue Marie-Christine, 232, Laeken. — Bureau J Place Liedts, 26, Schaerbeek. — Bureau K Avenue de Tervueren, 8-10, Etterbeek. — Bureau L Avenue Paul De Jaer, 1, St-Gilles. — Bureau M Rue du Bailli, 80, Ixelles. — Bureau R Chaussée d'Ixelles, 8-10, Ixelles.

SUCCURSALES :

Bruxelles	Rue du Fossé aux Loups, 39
Charleroi	Rue Charles Dupret, 36
Gand	Place d'Armes, 23
Namur	Rue de Bruxelles, 43
Verviers	Rue Crapaurue, 175

130 AGENCES en Belgique

Agences à Luxembourg et Cologne

Toutes opérations de banque, de change et de bourse

La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX

6, Avenue de la Porte de Hal, 6

BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911

NOS SÉRIES
ESSENCE
LOTION
BRILLANTINE
SAVON
COSMETIQUE

SUZONNE-VICKY
COTE D'AZUR
NOUVEAU RÈGNE
CYCLAMEN ROUGE
ETC. ETC.

Eau de Cologne N° 350

Eau de Cologne aux Fleurs

Staik -- Savon de Toilette

A la Corbeille Royale PARFUMERIE

EM. LEMESRE

fondée en 1860

BRUXELLES
80-82, rue Coenraets

PARIS
4, Passage Violet

LIBRAIRIE SAINT-LUC

MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLOT SUCC.

26, rue de la Montagne, 26, BRUXELLES

MISSALE ROMANUM — BREVIARIUM ROMANUM

LIVRES LITURGIQUES — ASCÉTISME

Grand choix de livres de prières et de chapelets

IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1^{re} COMMUNION

Typographie - Lithographie - Reliures

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000

Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.

GROS :
rue des Bogards, 16
BRUXELLES

SAVON DALTON

Pour votre toilette



Typographie — Lithographie — Registres

Van Campenhout, Frères et Sœurs

FRANÇOIS VAN NES

(Successeur)

Tél. Br. 2764 BRUXELLES 13, rue de la Colline

PAPETERIE ET MAROQUINERIE DE CHOIX

Menus · Cartes d'Invitation · Carnets de Bal

Lettres de faire part

CHAPELETS — LIVRES DE PRIÈRES

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique



E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles



Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1920



Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

CHOCOLAT

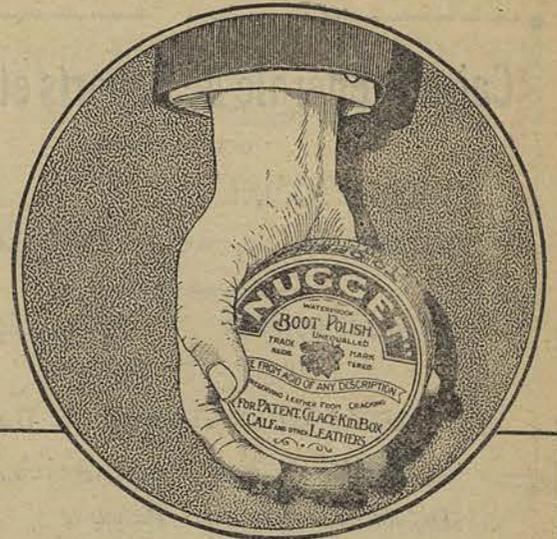
Le Choccolat Duc
surpasse tous les chocolats

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Ecuyer



Un "tiens" vaut mieux que deux "tu l'auras"
"NUGGET" est sûr l'autre ne l'est pas

Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Medailleurs — Photogreveurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875 Tél. 6242

PETIT-BEURRE PAREIN

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 7115

Les prix défont, à qualité égale, toute concurrence

Atelier spécial pour la Réparation des Tapis

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

Pendant le mois de décembre **RÉDUCTION** très sensible sur tous les tapis